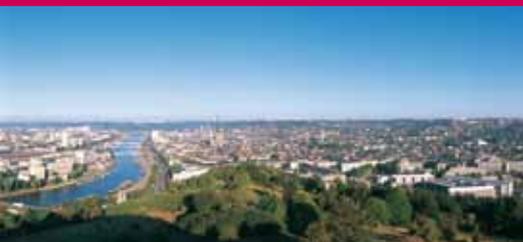




CONTRAT de l'agglomération rouennaise 2007-2013

PROJET D'AGGLOMÉRATION

*Ayant reçu l'avis favorable
du Conseil Consultatif de Développement
le 25 septembre 2008*



SOMMAIRE

■ ■ ■ CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
■ ■ ■ MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PROJET DE L'AGGLOMÉRATION DE ROUEN	7
■ ■ ■ DIAGNOSTIC	9
I. L'agglomération dans son environnement local, régional, national : une aire d'influence relativement limitée	9
II. Un développement démographique à redynamiser	13
III. Une économie de tradition industrielle qui connaît des évolutions majeures	17
IV. Une dynamique de l'emploi durablement défavorable	23
V. Des inégalités sociales et territoriales	27
VI. Un espace urbain à organiser pour maîtriser l'urbanisation, simplifier les déplacements et limiter les nuisances	31
VII. Des services et équipements répondant globalement bien aux besoins de proximité même si ponctuellement des efforts doivent être faits	35
VIII. Un environnement à protéger et un patrimoine naturel et urbain à valoriser	39
■ ■ ■ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	41
I. Présentation des enjeux et de la stratégie générale	41
II. Présentation des axes de la stratégie générale	45
AXE I : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET AFFIRMER LA VOCATION MÉTROPOLITAINE DE L'AGGLOMÉRATION	45
MESURE 1. Redynamiser et diversifier le tissu économique	
MESURE 2. Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises	
MESURE 3. Renforcer l'accessibilité de l'agglomération	
AXE II : AMÉLIORER LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION	46
MESURE 1. Consolider un service de transport en commun de qualité et favoriser l'intermodalité	
MESURE 2. Développer les modes doux de déplacement	
MESURE 3. Poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésion sociale qui favorise l'accès à l'emploi des publics en difficulté	
AXE III : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET PROMOUVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS L'AGGLOMÉRATION	49
MESURE 1. Doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain	
MESURE 2. Favoriser le développement durable et améliorer la qualité environnementale	
MESURE 3. Valoriser davantage le patrimoine naturel et forestier de l'agglomération	
MESURE 4. Consolider la politique foncière de l'agglomération	

Ambitieux, volontaire et concret. Voilà, en quelques mots, l'état d'esprit de notre contrat d'agglomération pour la période 2007-2013, dont vous trouverez le contenu dans ce document.

Ambitieux, car il confortera la place de notre Communauté dans le réseau des grandes métropoles européennes, en s'appuyant sur ses atouts : tissu économique, patrimoine historique et culturel, localisation géographique. Cette ambition se traduit par une mobilisation financière exceptionnelle : plus de 551 millions d'euros d'investissements. L'objectif central : faire de notre territoire la toute première éco-communauté de France.

Volontaire, car une telle mobilisation n'aurait pas été possible sans l'engagement de tous nos partenaires locaux. Elaboré après consultation du conseil consultatif de développement qui regroupe les forces vives du territoire, l'essentiel du contrat sera financé par la Communauté (50 % des investissements), la Région (18 %) et le Département (14 %). Quant à l'Etat, sa participation n'atteint pas 2 %.

Concret : articulé autour de trois axes stratégiques – renforcer l'attractivité économique, soutenir la cohésion territoriale et sociale, améliorer la qualité de vie – le contrat détaille, pour chacun de ces axes, un programme d'actions précises et utiles en matière de développement économique, de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport, de logement, d'environnement et de cadre de vie.

Ce contrat constitue la feuille de route de la Communauté jusqu'en 2013. Il sera actualisé à mi-parcours afin de prendre pleinement en compte toutes les évolutions de notre projet.

Avec ce contrat la Communauté investit dans l'avenir, au service de tous nos concitoyens.

LAURENT FABIUS,

Président de la Communauté de l'agglomération rouennaise



Contexte et objectifs

La Communauté d'Agglomération, consacrée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, la Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 et la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, est un nouveau mode d'organisation du territoire urbain visant à :

- β Promouvoir des politiques de développement durable au sein de la Communauté et de l'aire urbaine ;
- β Encourager l'intercommunalité de projet et l'émergence de projets structurants d'intérêt communautaire ;
- β Accroître la participation des acteurs socio-économiques et associatifs aux choix d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- β Faciliter, par voie contractuelle, la mise en cohérence des politiques publiques et leur adaptation au contexte local.

La mise en place d'un Projet d'agglomération est l'occasion pour les acteurs concernés de conduire ensemble une réflexion globale et cohérente, à l'échelle d'un territoire qui doit s'adapter aux réalités économiques et sociales contemporaines et garantir les solidarités nécessaires à son développement.

Cela suppose, au préalable, de connaître le potentiel de l'agglomération, ses forces, ses faiblesses, afin de la situer par rapport à d'autres territoires et d'identifier ses spécificités pour décliner ensuite une stratégie qui lui soit propre. C'est dans cette perspective qu'il est proposé un diagnostic synthétique de l'agglomération de Rouen.

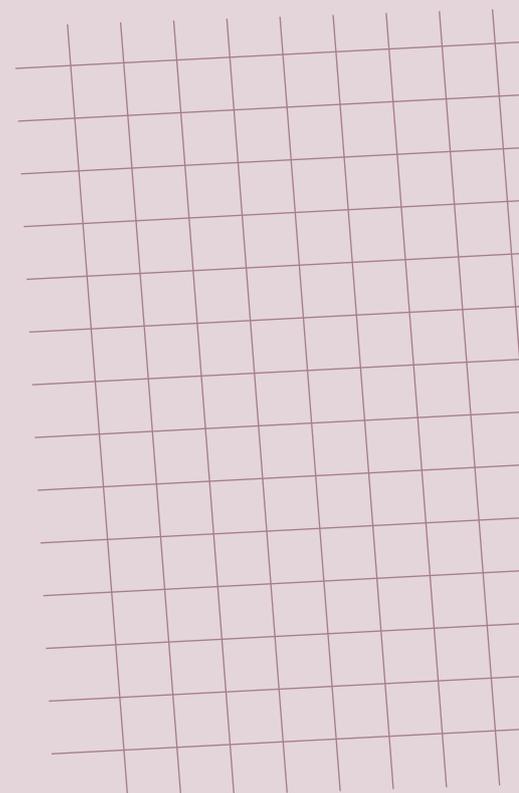
Dimension stratégique du Contrat d'agglomération, le Projet d'agglomération a aussi pour objectif de concevoir le programme d'actions qui doit être contractualisé avec les différents partenaires.

Le Contrat d'Agglo 2003-2006 a été signé en 2003 avec le Conseil Régional de Haute-Normandie et l'Etat. A mi-parcours en 2005, un avenant était venu ajuster son contenu, permettant ainsi d'optimiser son efficacité et d'intégrer au dispositif le Département de Seine Maritime.

Dans un contexte institutionnel et opérationnel en évolution, la Communauté d'Agglomération a décidé de renouveler ce dispositif contractuel pour la période 2007-2013.

Le projet d'Agglomération, sur lequel était décliné le Contrat d'Agglo 2003-2006, étant défini à l'horizon 2015, le contrat d'Agglomération 2007-2013 s'appuie sur ce projet qui a été actualisé.

Le Contrat d'Agglo 2007-2013 a été signé conjointement avec le Conseil Régional de Haute-Normandie et le Département de Seine Maritime.





ÉCO QUARTIER RIVE GAUCHE



PORT DE PLAISANCE



© HEKA

ZÉNITH DE LA COMMUNAUTÉ



MAISON DES FORÊTS À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

© JPS

Méthode de l'élaboration du projet de l'agglomération de Rouen

La préparation du Projet de territoire, dès la phase de diagnostic, s'est appuyée sur :

- la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2002 décidant d'engager la démarche ;
- l'assistance du cabinet Chôra Conseil, lors de l'élaboration de ce document ;
- la prise en compte des outils et dispositifs préexistants notamment : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Rouen-Elbeuf, Plan de Déplacements Urbains (PDU), Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine (en phase d'approbation), Contrat de ville, Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), charte de place portuaire ;
- les analyses préalables à la publication par l'INSEE de Haute-Normandie et la Communauté d'Agglomération d'un portrait socio-économique de l'agglomération rouennaise, qui ont permis d'actualiser certaines données et d'intégrer des éléments comparatifs avec un panel d'une dizaine de territoires* ;
- les réunions du comité de suivi du Contrat d'Agglomération, associant les représentants décisionnels et les services de la Communauté d'Agglomération, du Conseil Régional de Haute-Normandie du Département de Seine Maritime et de l'Etat ;
- les échanges périodiques avec les élus et le Conseil de développement, lors de quatre réunions plénières ;
- le travail d'expertise et d'animation des élus et des services de la Communauté d'agglomération ;
- les contributions écrites des partenaires institutionnels et des acteurs associatifs locaux ;
- des cartographies réalisées sur des données INSEE issues du recensement datant de 1999. A noter que depuis cette date, ces données n'ont été remises à jour que partiellement (les derniers recensements n'ont pas concernés l'ensemble des communes), ce qui n'a pas permis de réactualiser ces cartes ;

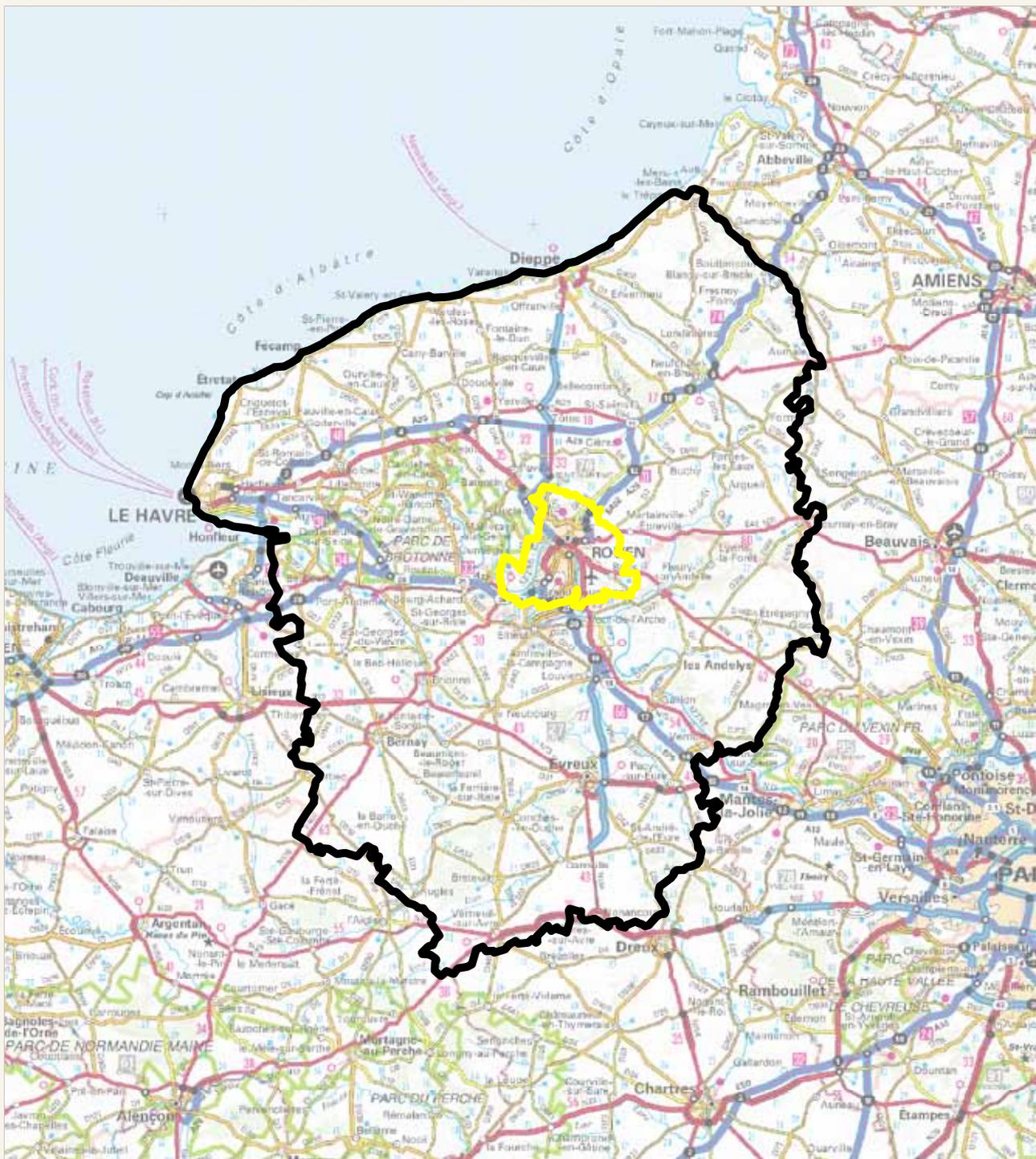
• l'actualisation du projet d'agglomération au regard des évolutions récentes du territoire qui a fait l'objet d'une consultation auprès des maires des 45 communes membres, ainsi que du conseil consultatif de développement.

Les résultats de cette démarche participative sont pris en compte dans le présent document. Ce document stratégique a été décliné dans un programme d'actions, volet opérationnel du Contrat d'Agglomération 2007-2013.

L'ensemble d'orientations de ces documents ont recueilli un avis favorable du Conseil consultatif de développement en séance du 25 septembre 2008. Les élus de la Communauté ont également approuvé l'actualisation du présent projet d'agglomération, ainsi que son programme d'actions lors de la réunion du Conseil Communautaire du 6 octobre 2008.

*Bordeaux, Nantes, Rennes, Rouen, Montpellier, Clermont-Ferrand, Caen, Orléans, Dijon et Amiens

□ SITUATION DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE



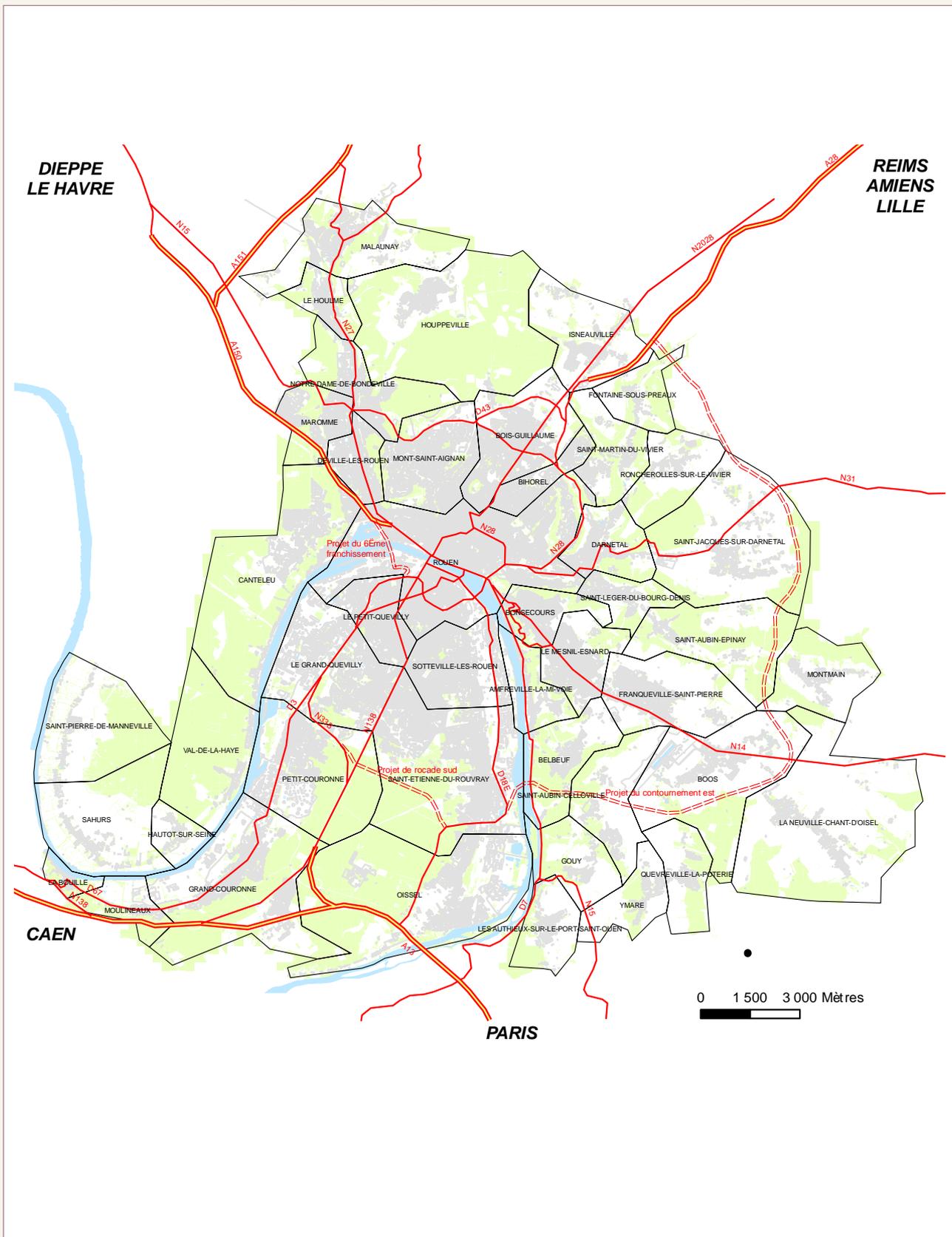
 Agglo. de Rouen

 Haute-Normandie

0 10 20 Kilomètres



AGGLOMÉRATION DE ROUEN - VOIES DE COMMUNICATION PRINCIPALES



et Le Havre en particulier), ainsi qu'à Paris mais on note l'absence de lignes rapides. Par ailleurs cette gare est devenue inadaptée en termes d'accès face à l'augmentation du trafic. La Région et le Syndicat Mixte pour le Scot ont donc lancé des études préliminaires portant sur la localisation d'une nouvelle gare d'agglomération ainsi que sur un système de transport moderne desservant les pôles de Barentin et d'Elbeuf et sur une modernisation du nœud ferroviaire. L'objectif est d'améliorer la desserte de l'agglomération, afin de la relier par des liaisons rapides, modernes et efficaces aux autres aires urbaines pour répondre à des besoins en déplacements de personnes en constante augmentation. De plus la construction d'une nouvelle gare permettrait de créer un pôle économique susceptible d'attirer des emplois tertiaires supérieurs.

- Enfin, dans un souci de développement économique, d'attractivité et de rayonnement de l'agglomération de Rouen, il conviendrait d'améliorer la connexion du réseau de transport ferroviaire régional avec les axes européens de transport, permettant ainsi de relier le territoire aux centres décisionnels nationaux et internationaux.

En conséquence, le rayonnement de l'agglomération de Rouen est en deçà de celui auquel elle pourrait aspirer compte tenu de son poids démographique et nécessite d'être adapté aux enjeux auxquels elle est confrontée.

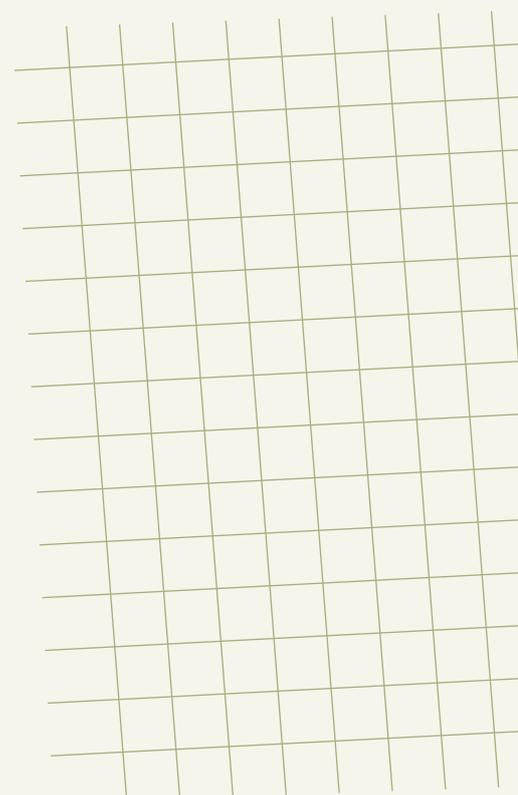
► L'AGGLOMÉRATION DE ROUEN, AIRE URBAINE DE PREMIER PLAN DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE, DOIT AFFIRMER SA PLACE AU SEIN DU BASSIN PARISIEN PAR SON DÉVELOPPEMENT MAIS AUSSI PAR DES COOPÉRATIONS RENFORCÉES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS.

- A un premier niveau, le développement d'un projet d'agglomération ambitieux pour Rouen permettrait d'asseoir les grandes fonctions tertiaires, condition d'une affirmation plus forte dans l'espace régional et national. Les deux agglomérations de Rouen et Elbeuf, ont d'ores et déjà un développement fortement imbriqué, c'est un atout pour affirmer leur rôle pivot entre la région parisienne et la Normandie littorale. Par ailleurs, la position de l'agglomération de Rouen dans l'estuaire de la Seine, débouché maritime naturel de la région Ile-de-France, doit être valorisée.

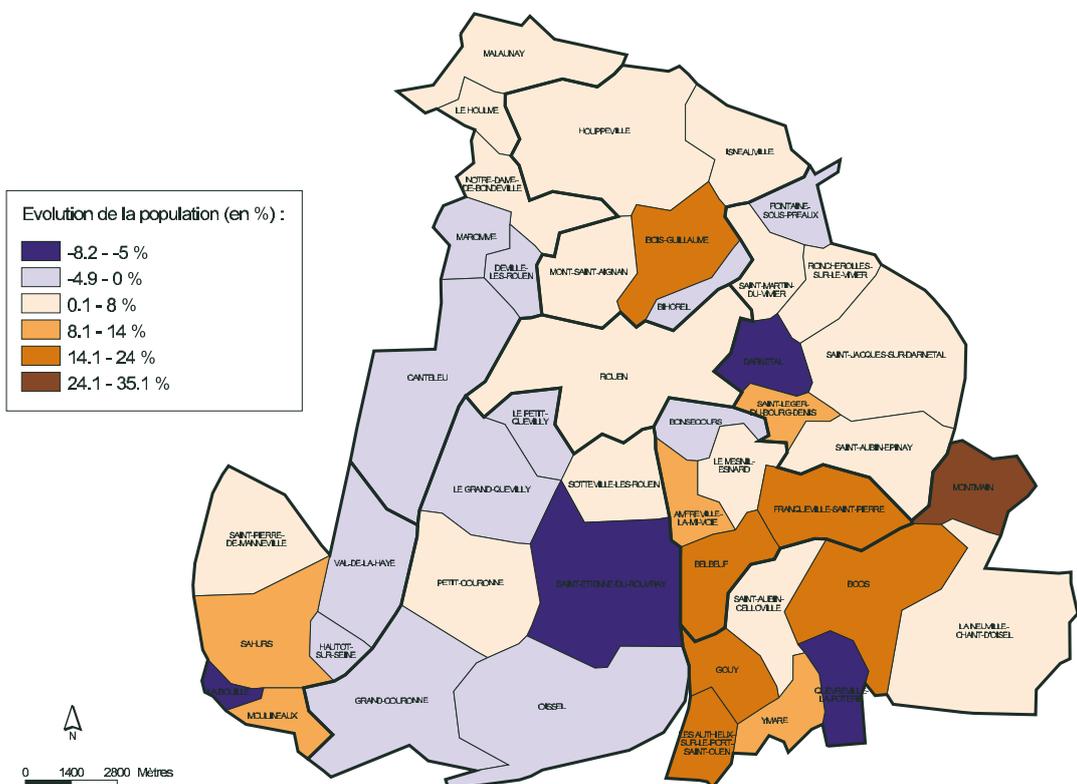
- Un meilleur positionnement national et européen est également nécessaire dans le cadre d'une coopération renforcée avec Le Havre et Caen pour parvenir à une position d'équilibre par rapport à l'Ile-de-France. Des coopérations étroites valorisant leurs complémentarités favoriseraient l'émergence d'une véritable métropole de niveau européen.

- Des complémentarités sont également à rechercher dans le cadre du développement d'une coopération avec la région Ile-de-France mais aussi avec les régions voisines, dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation, du tourisme, de l'environnement et des transports (offre multimodale).

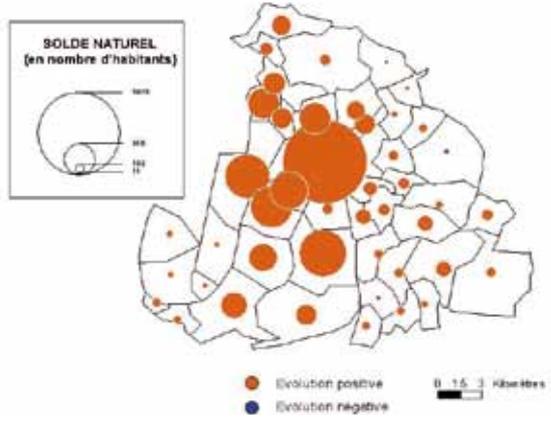
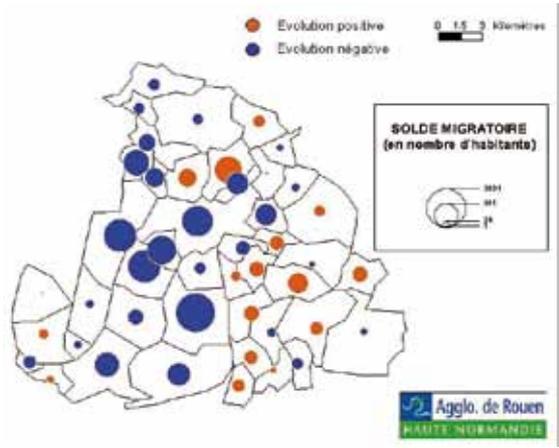
- Le passage envisagé en Communauté urbaine permettra à la Communauté de conforter sa place dans le réseau des grandes métropoles européennes.



EVOLUTION DE LA POPULATION



Communauté de l'Agglomération Rouennaise - Département Libanais et Développement - CV - 2009/20 - Septembre 2008
 Sources : IGN - Paris - 1999, GEOLAB, INSEE - ROP 1999



II. Un développement démographique à redynamiser

► UN FAIBLE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE QUI FAIT PESER LA MENACE D'UNE POPULATION MOINS NOMBREUSE EN 2020 QU'EN 1990...

• L'agglomération compte 404 668 habitants répartis sur les 45 communes qui la composent. Avec une croissance de 25 % entre 1962 et 1999, la population de l'aire urbaine de Rouen est celle qui a augmenté le plus faiblement par rapport à une dizaine d'aires urbaines comparables (dans celles-ci, la croissance de la population avoisinait les 40 % sur la même période). Cette moyenne cache néanmoins un territoire coupé en deux : la ville centre et les secteurs Nord et Est progressent très sensiblement ainsi que, à une échelle modeste, des communes de la Boucle Sud-ouest et du Plateau Sud Est, alors que les secteurs Sud et Ouest sont pour la plupart en baisse sensible.

• Si le solde naturel est positif dans l'agglomération et comparable à la moyenne française, un déficit migratoire continu depuis une dizaine d'années et de plus en plus prononcé obère la dynamique démographique : les personnes quittant l'agglomération sont durablement plus nombreuses que celles qui s'y installent. Une situation économique fragilisée et ses effets sur l'emploi local expliquent en partie cet état de fait. L'attraction de la région Ile-de-France joue à ce niveau un rôle important. Les soldes migratoires déséquilibrés sont d'ailleurs plus marqués pour les populations jeunes : une partie des jeunes adultes quitte l'agglomération dès les études pour ne pas revenir ; par contre, les retraités sont de plus en plus nombreux. Les départs pour la grande périphérie vident également l'agglomération d'une partie de sa population.

► UNE POPULATION PLUS JEUNE QUE LA MOYENNE FRANÇAISE, MAIS CETTE JEUNESSE EST MENACÉE PAR LE DOUBLE EFFET DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET DU DÉPART DE JEUNES ADULTES

• L'agglomération est longtemps apparue comme une entité plus jeune que la moyenne française. Avec 25 % de moins de 20 ans, la population rouennaise est effectivement un peu plus jeune que celle de territoires comparables. Les moins de 20 ans sont d'ailleurs encore plus

nombreux que les plus de 60 ans, qui ne représentent quant à eux que 19,4 % de la population.

• On constate cependant et presque paradoxalement que les 20-25 sont moins nombreux qu'ailleurs : le territoire perd donc durablement une partie de ses jeunes adultes et notamment des étudiants. La faiblesse du nombre d'étudiants pour une agglomération de cette taille (avant dernière au classement sur une dizaine d'agglomérations comparables) est un élément révélateur du manque d'attractivité du territoire.

• De plus, la tendance constatée au vieillissement de la population modifie parallèlement la donne et présente le risque d'un déséquilibre entre les générations.

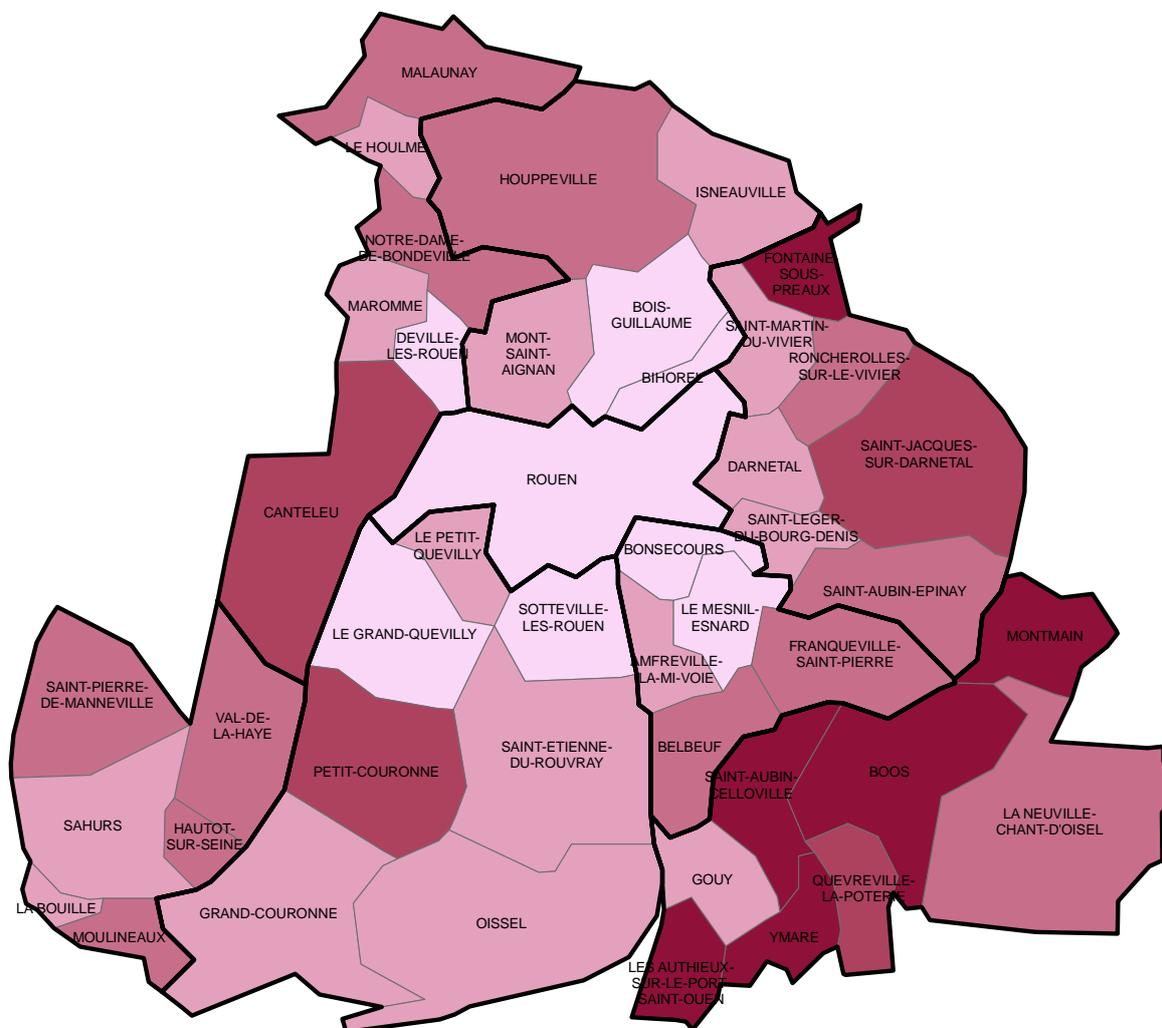
• Sous les effets conjugués d'un indice de jeunesse en baisse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) et d'un accroissement important des ménages âgés, la population pourrait même être inférieure en 2020 à ce qu'elle était en 1990.

► LE TERRITOIRE S'AVÈRE PEU ATTRACTIF POUR LES JEUNES, LES ACTIFS DE PLUS DE 35 ANS ET LES CADRES, D'OÙ UNE STRUCTURE SOCIALE PRÉSENTANT UNE CERTAINE FRAGILITÉ

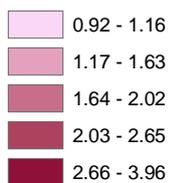
• L'agglomération présente une proportion d'ouvriers supérieure à la moyenne nationale (33,2 %) et voit sa population plutôt plus faiblement qualifiée qu'ailleurs. Seuls 15,4 % des ménages actifs ont un cadre pour personne référente. De ce point de vue, l'agglomération de Rouen partage les caractéristiques structurelles de la Haute-Normandie. Les ouvriers sont fortement représentés compte tenu d'une industrie locale faisant essentiellement appel à une main d'œuvre peu qualifiée (24 % des emplois contre 21 % dans les agglomérations de même taille), alors qu'on constate un relatif déficit de cadres.

• L'agglomération perd davantage d'actifs qu'elle n'en accueille, en particulier les plus de 35 ans et les personnes hautement qualifiées. Le taux de cadres y est plus faible qu'ailleurs ; la concurrence de la région Ile-de-France,

INDICE DE JEUNESSE



Indice de jeunesse* :



* : Indice de jeunesse = 0-19 ans / 60 ans et +

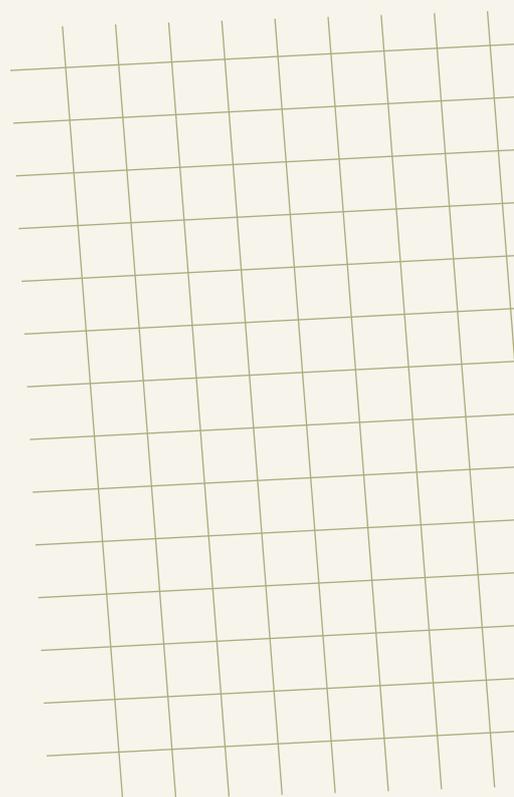
0 1 500 3 000 Mètres



mais aussi dans une moindre mesure celle d'autres régions, joue à plein.

- La structure actuelle de la population présente une certaine fragilité pour le développement de l'agglomération : la faible croissance démographique est un signe d'atonie sociale et économique. L'évolution démographique sera fortement influencée par le dynamisme économique de l'agglomération. Soit l'agglomération crée des emplois et fixe des actifs ; soit la population continuera à vieillir avec le risque de voir les déséquilibres démographiques s'accroître sur le territoire, de même que les déséquilibres spatiaux. Certaines zones accueilleront en effet des familles en grand nombre, notamment en périphérie, et d'autres hébergeront essentiellement des personnes âgées et des étudiants.

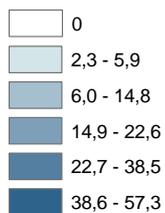
La capacité à attirer et à retenir durablement des étudiants, des jeunes ménages et des familles avec enfants, grâce à des débouchés économiques porteurs, semble être un enjeu de premier plan pour le maintien d'un équilibre entre les générations au sein de l'agglomération et plus globalement pour le dynamisme de la zone. D'autre part, les tendances démographiques lourdes comme le vieillissement ou la diversité croissante des situations sociales et familiales supposent d'anticiper et de prendre en compte les nouveaux besoins et de prévoir des évolutions en termes de logement, de structures d'accueil, de déplacements... Enfin, le développement économique et le renforcement de l'attractivité du territoire passent par une amélioration du réseau ferroviaire, afin d'offrir des liaisons rapides et modernes entre Rouen et les grandes aires urbaines européennes. Aussi, une stratégie ciblée combinant des actions sur l'accessibilité du territoire et sur l'élargissement de l'offre d'emploi et des services de qualité, adaptés aux besoins de chacun est l'une des conditions pour que le territoire se renouvelle en s'appuyant sur des catégories de population porteuses de dynamisme et d'innovation.



SECTEUR INDUSTRIEL



en % des emplois :



0 1,5 3 Kilomètres

III. Une économie de tradition industrielle qui connaît des évolutions majeures

► UNE FILIÈRE PORTUAIRE SPÉCIFIQUE, PREMIER ATOUT DE L'ÉCONOMIE LOCALE

• L'activité économique dans l'agglomération est fortement liée à la présence du port qui demeure l'un des principaux facteurs de développement. 6ème port français pour le tonnage et 4ème pour la valeur ajoutée, le complexe portuaire de Rouen constitue un atout majeur pour l'économie locale : environ 22 000 emplois lui sont directement ou indirectement liés, le secteur logistique étant notamment important. L'activité portuaire génère environ 1,06 milliard d'euros de valeur ajoutée et les investissements représentent 20 % du total de ceux de la zone d'emploi.

• En 2005, le trafic maritime du port s'est élevé à près de 22 millions de tonnes et a enregistré la plus forte progression (+ 9 %) des ports maritimes français. Ainsi, on estime que les activités liées au port de Rouen, dont les installations sont situées dans l'agglomération et au-delà (jusqu'à Honfleur), représentent près de 5 % de la valeur ajoutée brute régionale, soit 1,6 milliard d'euros, dont 59 % concernent l'agglomération Rouennaise. Par ailleurs, on note que les activités portuaires profitent essentiellement à l'agglomération puisque celle-ci héberge la majorité des emplois portuaires directs avec 3 200 postes dont 2 300 sur la seule commune de Rouen.

• Le contexte de l'activité portuaire va continuer à évoluer dans les années à venir en raison des évolutions techniques ou commerciales, des nouvelles directives européennes en matière portuaire et maritime et des modifications dans les dessertes terrestres. Rouen, port maritime intérieur très proche de la marchandise, et Le Havre, port côtier ouvert aux plus grands porte-conteneurs avec la mise en œuvre de Port 2000, offrent aux armateurs et aux chargeurs des palettes de service très complémentaires. Favoriser l'activité portuaire rouennaise en l'adaptant aux nouveaux enjeux apparaît comme une nécessité : la bonne accessibilité maritime, l'amélioration des dessertes terrestres du port, le développement des fonctions logistiques et la formation aux nouveaux métiers portuaires sont autant de moyens envisagés pour adapter l'outil portuaire aux nouveaux besoins et à la concurrence.

• Ainsi des études récentes ont établi que d'ici 5 à 10 ans les navires de type handy size 1 et 2 actuellement accueillis dans le port de Rouen, seront progressivement remplacés par des navires de plus grande capacité (type handy max soit 43 000 à 58 000 tonnes de port en lourd). Or l'état actuel du chenal de Rouen ne permettra pas au port d'accepter de telles unités. Le dragage d'approfondissement du chenal et l'aménagement des infrastructures portuaires s'avèrent donc nécessaires afin de permettre au port d'accueillir ces nouveaux navires et de maintenir ainsi sa compétitivité*. Ces améliorations permettront au port de voir son trafic augmenter, ce qui aura une incidence directe sur la création d'emplois.

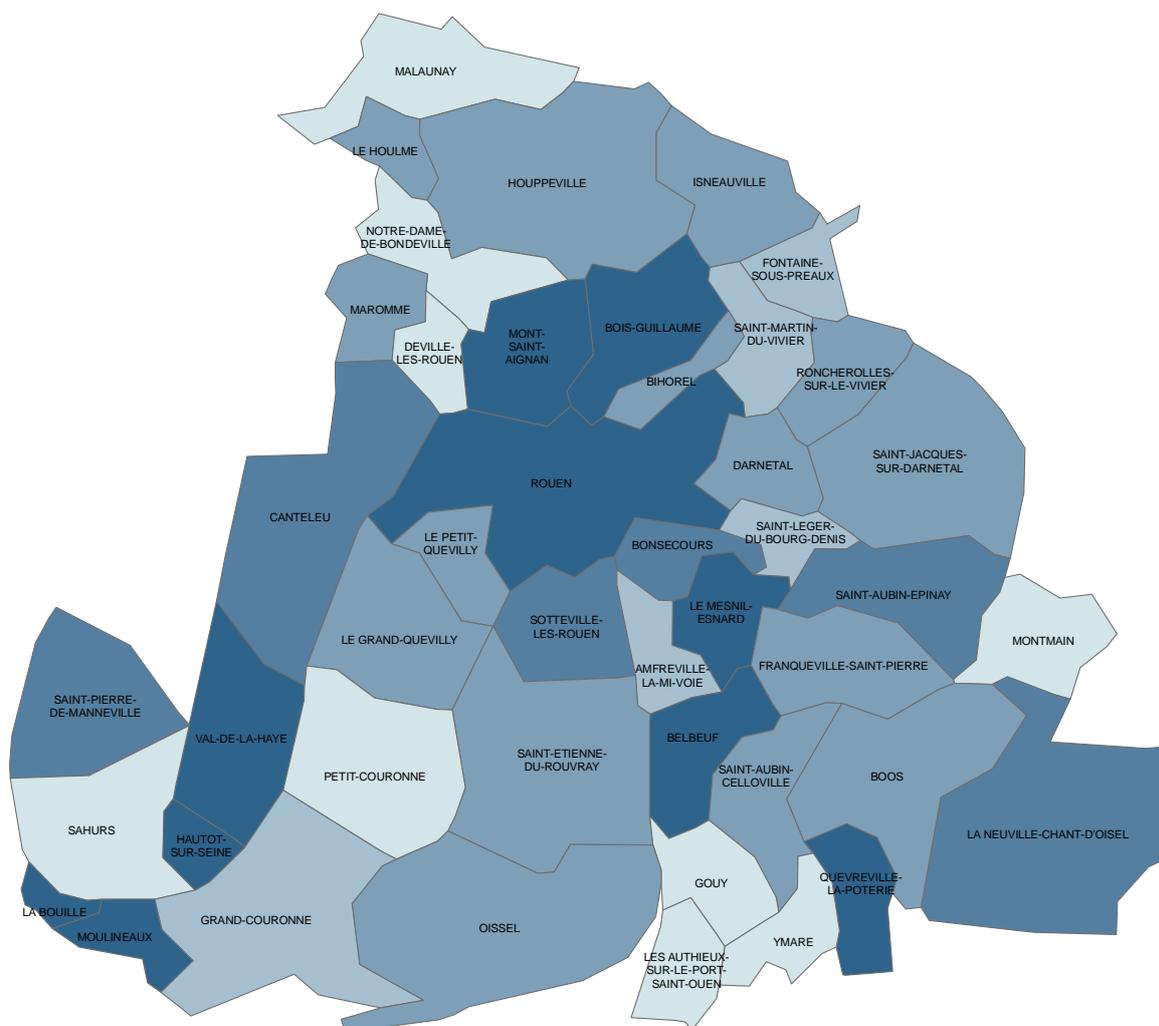
► UNE PRÉSENCE INDUSTRIELLE DIVERSIFIÉE MAIS DONT LA MODERNISATION N'A PAS ÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOI : AVEC MOINS DE 15 % D'EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE, MAIS UNE VALEUR AJOUTÉE QUI RESTE IMPORTANTE, L'AGGLOMÉRATION A UN PARTICULARISME INDUSTRIEL MOINS AFFIRMÉ QUE PAR LE PASSÉ.

• L'industrie est forte dans l'agglomération, diversifiée et essentiellement tournée vers la production de biens et de services : automobile, chimie-pharmacie, énergie-pétrole, textile, agro-industrie, bois-papier-imprimerie, construction électrique-électronique. Le secteur du BTP est bien représenté avec à lui seul 6,4 % des emplois. La dynamique économique des années 1970-80 a atteint ses limites : l'industrie est en recul et les restructurations industrielles ont d'ores et déjà des conséquences importantes en termes d'emploi et de précarité.

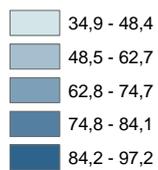
• L'industrie a connu un recul important et rapide de ses effectifs : ce phénomène marque une évolution profonde de l'économie locale, renforcée par l'externalisation de certaines fonctions des entreprises industrielles qui a fait basculer des emplois du secteur secondaire vers le secteur tertiaire. Le poids de l'emploi industriel est désormais comparable à celui des autres agglomérations. Le secteur tertiaire regroupe aujourd'hui près de 80 % des emplois, et l'industrie moins de 14 % (contre plus de 30 % en 1975). Sur dix aires urbaines comparables, Rouen

*cf. le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

SECTEUR TERTIAIRE



en % des emplois :



0 1,5 3 Kilomètres



est désormais en 3ème position des aires les moins industrielles en termes d'emploi. Elle ne peut donc plus aujourd'hui être qualifiée d'industrielle à proprement parler.

Avec la présence de grands groupes, l'agglomération est ouverte sur le milieu international. Ce phénomène engendre toutefois une certaine dépendance externe, les centres de décision des entreprises étant souvent situés en dehors de son territoire.

► UN POTENTIEL TERTIAIRE À DÉVELOPPER ET À RENFORCER EN PARTICULIER SUR LES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

- Si le secteur tertiaire est prépondérant, sa croissance entre 1975 et 1999 a été deux fois moins importante que dans des agglomérations comparables (30 % contre 60 % en moyenne). Il a créé des emplois sans pour autant compenser les pertes des emplois industriels. Cette faiblesse place Rouen en dernière position des 10 agglomérations du panel d'études en termes d'évolution de l'emploi dans ce secteur depuis 25 ans. De nombreuses activités tertiaires étant directement liées à l'industrie (services aux entreprises), le recul de l'industrie a donc été peu favorable au développement du tertiaire.

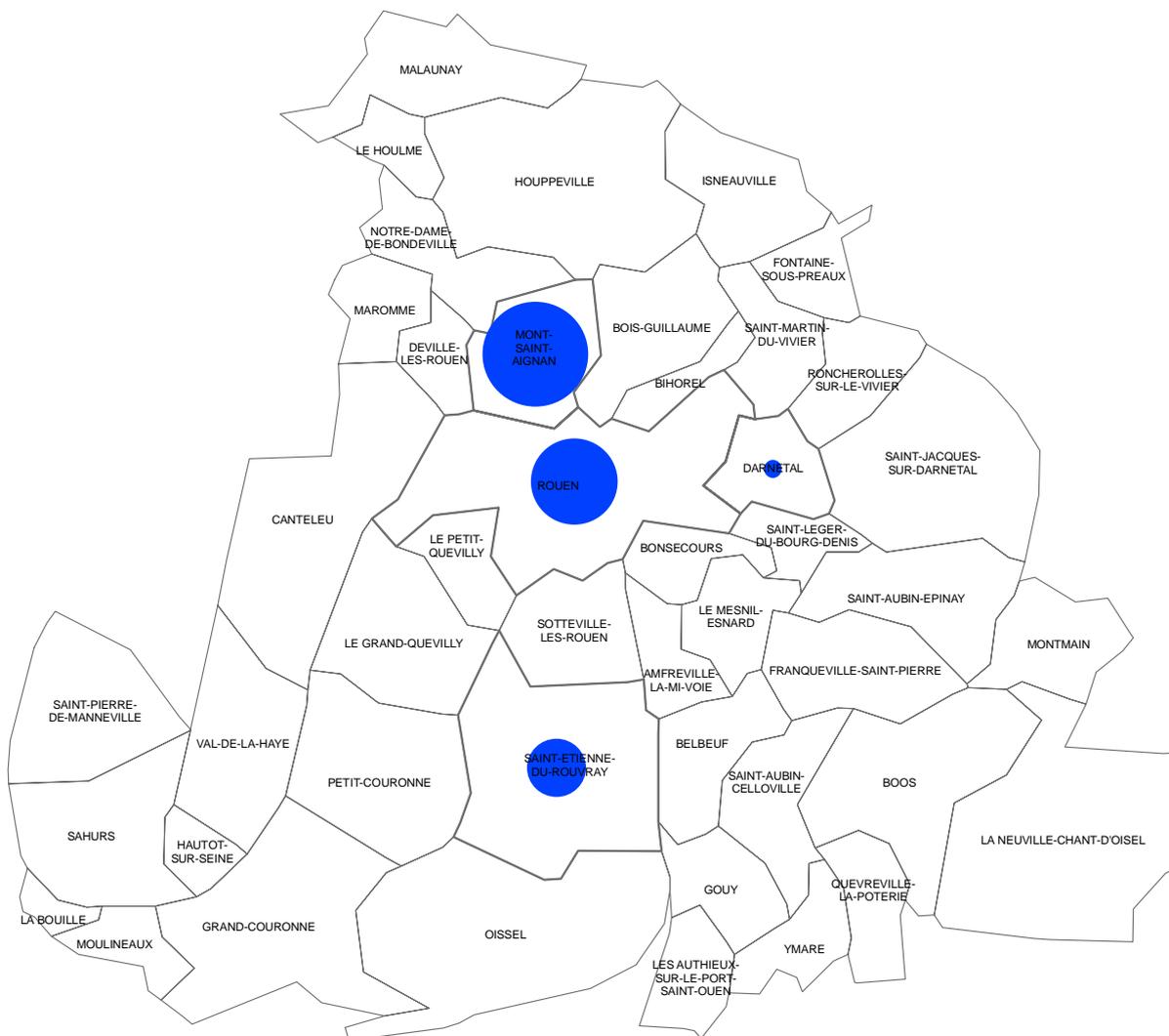
- Une diversification de l'économie locale est en cours : des secteurs comme l'hôtellerie - restauration et le tourisme apparaissent porteurs. Les activités financières, quant à elles, sont plutôt bien représentées, avec de grands établissements implantés sur le territoire. Cependant, l'agglomération souffre d'un déficit d'emplois stratégiques dans la banque, la gestion et les services. Les services aux entreprises tels que les activités de conseil et d'assistance aux entreprises notamment dans le domaine informatique font défaut. A ce titre, peu nombreuses sont les nouvelles Très Petites Entreprises de services qui s'installent dans l'agglomération, alors même qu'elles constituent généralement un vecteur important de la création d'emplois. Par sa proximité, la région parisienne capte une partie de ces activités. Et localement, il est facile d'avoir recours à des services situés en région parisienne. Enfin, l'offre immobilière de bureaux reste aujourd'hui insuffisante ce qui pénalise le développement des services, tandis que le parc ancien est en partie inadapté aux besoins des professionnels.

- Cependant ce retard devrait être en partie comblé, l'offre de bureaux disponibles à un an étant en hausse de 20%. En effet, sous l'impulsion d'une politique foncière attractive, la production d'immeubles neufs est croissante : près de 50 000 m² sont annoncés entre 2006 et 2008. D'ailleurs, la gamme de produits se diversifie : le parc du Zénith au sud de Rouen (aujourd'hui en cours d'achèvement) ; l'aménagement de la ZAC tertiaire sur la Plaine de la Ronce (46 hectares commercialisables) et les projets immobiliers programmés sur chaque rive de la Seine dans le cadre des projets urbains en phase de développement (Luciline et éco-quartier du Pont Flaubert) et du projet urbain de la nouvelle gare Rouen-Saint Sever en phase de programmation, apporteront à terme aux entreprises une offre importante avec près de 500 000 m² de droits à construire pour les activités et les bureaux. L'offre de bureaux neufs immédiatement disponible atteint quant à elle 15 000 m² (fin du premier semestre 2008). Ces surfaces sont essentiellement situées sur les secteurs Sud Ouest, Rouen Gauche, Rouen Droite et les plateaux Nord. Cette offre variée contribue au regain actuel de l'attractivité du territoire.

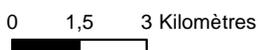
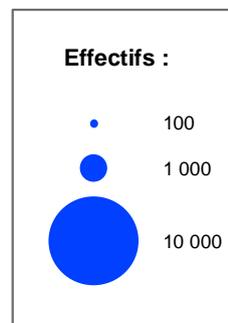
- En ce qui concerne les zones d'activité, avec une commercialisation de 35,4 hectares dans l'Agglomération Rouennaise, 2005 a été une bonne année. Les activités logistiques représentent un moteur de l'économie conforté par la création du pôle de compétitivité Logistique Seine-Normandie / Novalog

- Le développement d'activités tertiaires de haut niveau et impliquant des fonctions d'encadrement s'avère nécessaire pour renouveler le tissu économique local et pour attirer de nouvelles catégories de professionnels. De ce point de vue, la définition d'une stratégie d'agglomération pour les pôles tertiaires et le renforcement des potentialités d'accueil des entreprises (notamment en ciblant des filières à forte valeur ajoutée et en renforçant les liens avec les universités et les centres de formation) constituent un enjeu important.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



DARNETAL	Ecole Nationale d'Architecture de Normandie
MONT-SAINT-AIGNAN	Pôle pluridisciplinaire (sciences humaines et sociales, chimie, biologie, géologie) ESITPA CESI ESC
ROUEN MARTAINVILLE	Pôle Pharmacie / Médecine / Paramédical
ROUEN PASTEUR	Pôle Tertiaire (droit, économie)
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY LE MADRILLET	Pôle Sciences de l'ingénieur (sciences -hors chimie-, biologie, géologie) INSA ESIGELEC



► UN POTENTIEL TOURISTIQUE IMPORTANT

- Le tourisme représente aujourd'hui un potentiel économique réel pour l'agglomération qui dispose d'un remarquable patrimoine historique, culturel et naturel. Les atouts touristiques sont indéniables et variés : le musée des Beaux Arts, la cathédrale, le centre historique de Rouen, ses bonnes tables, l'Armada...

- L'activité économique liée au tourisme est importante au sein du territoire. Le Comité Régional du Tourisme avance ainsi 15 600 emplois directs en 2005 liés au tourisme au niveau de la zone d'emploi de l'agglomération. Concernant les retombées économiques liées à l'activité touristique, celles-ci sont également importantes. La Direction Nationale du Tourisme estime ainsi ces retombées à près de 154 millions d'euros pour l'année 2005 au niveau de la zone d'emploi.

- Le secteur touristique demande à être davantage structuré et organisé par le développement des capacités d'accueil et en misant sur le tourisme fluvial, maritime et industriel. Le développement touristique et la politique d'aménagement nécessitent d'être menés parallèlement (meilleur balisage dans les forêts, accessibilité renforcée dans les lieux publics...) en tenant compte des habitants et en visant à améliorer leur cadre de vie.

► UNE UNIVERSITÉ EN DÉVELOPPEMENT, MAIS UNE FAIBLESSE STRUCTURELLE DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

- Le retard souvent pointé en matière d'enseignement supérieur et de recherche est en train d'être comblé : l'Université de Rouen a doublé ses effectifs en 10 ans et accueille aujourd'hui 30 000 étudiants sur 4 sites sur le territoire de l'agglomération (Mont Saint Aignan, Pasteur, CHU et Madrillet). Les effectifs en Instituts Universitaires Technologiques et en écoles d'ingénieurs sont importants et bien adaptés au tissu économique local. Rouen se caractérise d'ailleurs plus particulièrement par des formations courtes. Le territoire accueille également deux écoles d'ingénieurs (I.N.S.A et ESIGEEC), le groupe ESC (management), des écoles du secteur sanitaire et social et du secteur artistique (École Régionale des Beaux-Arts) et architectural (École d'Architecture de Normandie).

- En matière de formation supérieure, le territoire dispose d'un Centre de Formation des Apprentis de la Chambre des Métiers et d'une École Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture (ESITPA) à Mont-Saint-Aignan. On peut ajouter à cela la création d'un Institut Régional de formation des professions de santé qui viendra compléter l'offre de formation de l'agglomération dans le domaine médico-social.

- Par contre, l'agglomération est faible en matière de recherche et de développement : le taux de chercheurs haut-normands est l'un des plus bas de France notamment en l'absence de grands organismes publics de recherche. La recherche privée est également moins développée que la moyenne nationale. Néanmoins, des efforts ont été faits en la matière. Ainsi, l'Université de Rouen abrite 49 équipes de recherche (dont 12 associées au CNRS et 7 à l'INSERM) regroupant plus de 1 600 enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et étudiants de 3ème cycle.

- La recherche se concentre autour de 4 pôles : Sciences Physiques, Mathématiques et de l'Information pour l'Ingénieur, Chimie-Biologie-Santé, Environnement et Maîtrise des Risques Naturels et Technologiques, Sciences Humaines et Sociales et Sciences du Tertiaire. L'Université de Rouen a mis en place des interfaces avec les entreprises et les collectivités locales. L'INSA de Rouen (grande école d'ingénieurs) abrite pour sa part 8 laboratoires (5 associés au CNRS et 3 labellisés par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche) où travaillent 120 enseignants-chercheurs, 10 doctorants, une centaine d'étudiants dans sa formation de master Recherche, et plusieurs ingénieurs et techniciens.

- Au delà de l'université de Rouen, d'autres centres de recherche privés existent dans l'agglomération dans des domaines aussi variés que l'informatique, les cosmétiques, les huiles et bitumes, l'automobile, les systèmes électroniques embarqués ou l'analyse physico-chimique des surfaces.

- La poursuite du développement d'une offre d'enseignement supérieur ciblée pour parvenir à des domaines d'excellence sur des filières en rapport avec des activités sur l'agglomération, la recherche de complémentarités avec les filières universitaires franciliennes mais aussi avec les universités d'autres agglomérations (Le Havre,

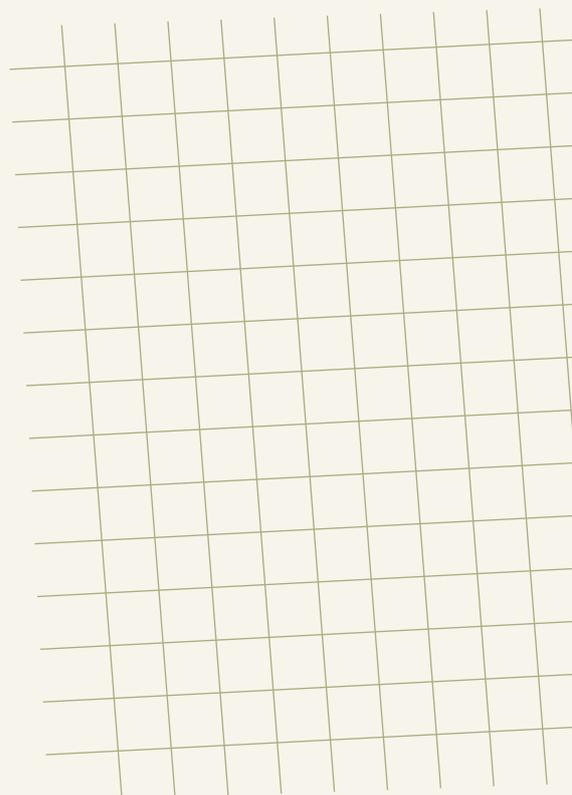


Caen), le renforcement des relations existantes avec des universités d'Angleterre, le renforcement du potentiel de recherche et ses synergies avec le tissu économique se présentent comme les conditions d'une plus grande performance économique et d'une attractivité renforcée.

Aujourd'hui, bien que l'emploi local soit moins marqué par le secteur secondaire, la présence du port et d'activités industrielles majeures reste déterminante dans la dynamique locale. L'enjeu n'est pas d'évoluer vers le « tout tertiaire » mais de diversifier le tissu économique en favorisant les synergies entre formation, recherche et emploi. La mise en place de pôles thématiques, tels que le Technopôle du Madrillet (énergétique / propulsion / mécanique / électronique) ou le pôle chimie fine – biologie orienté santé répond à cette logique.

L'adaptation de l'économie peut prendre appui sur la vocation portuaire de Rouen en l'adaptant, notamment par la consolidation de la filière logistique, laquelle rend nécessaire le développement de nouveaux sites dans ou hors de l'agglomération. Elle peut être soutenue également par l'accueil de nouvelles activités à forte valeur ajoutée, par le développement de structures d'accueil de jeunes entreprises innovantes, par la modernisation des entreprises locales déjà bien implantées et par le développement d'un secteur de la recherche élargi et à la pointe du progrès dans certains domaines d'excellence.

La Communauté doit également réfléchir à ses possibilités d'intervention en matière de développement et d'aménagement touristique, au vu de ses compétences. Dans un premier temps cette action peut porter sur l'amélioration du cadre de vie, qui participe à la dimension touristique d'un territoire.



IV. Une dynamique de l'emploi durablement défavorable

► UNE SITUATION DE L'EMPLOI ENCORE DIFFICILE

• Après une amélioration entre 1997 et 2001, qui a suivi une conjoncture nationale et régionale favorable, la situation de l'emploi s'est dégradée dans la période 2002-2005. Ainsi, l'agglomération rouennaise se situait en deuxième position des Communautés d'Agglomération de la région ayant connu, entre 2002 et 2005, la plus forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (+ 8,4 %). Il convient de noter cependant que la tendance régionale et nationale était également orientée à la baisse.

• Dernièrement, le chômage a connu un nouveau renversement de tendance. En effet, une décline du nombre de chômeurs s'est enclenchée en 2005 et s'est amplifiée en 2006. On a ainsi constaté en 2006 (données du 30 juin 2006 fournies par l'INSEE) une baisse de 12,2 % du taux de chômage au niveau de l'agglomération pour un nombre de demandeurs d'emplois de 16 473. Il faut préciser que ce bon résultat se situe dans la moyenne départementale (-11,5 %) et est supérieur à la moyenne régionale (-10,7 %). Cette baisse s'est poursuivie jusqu'à maintenant. Selon les données de l'ANPE, l'agglomération rouennaise comptait en effet 14 306 demandeurs d'emploi en avril 2007.

• On peut aussi préciser que la baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emplois de moins de 25 ans s'est poursuivie entre mi 2005 et mi 2006 : 3 391 jeunes étaient inscrits au 30 juin 2006 soit une diminution de 15 % en un an. La baisse est comparable à celle observée sur le département (-14,6 %) et est plus sensible que celle de la région (-12 %).

• Sur l'ensemble du département de Seine Maritime, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap s'élevait à 4 376 personnes au 30 septembre 2007, 36% de ces demandes étant situées dans la zone d'emploi de Rouen. Cette population est en général plus faiblement qualifiée et sa durée d'inscription en tant que demandeur d'emploi est plus longue que la moyenne.

• Le port de Rouen se distingue évidemment par ses activités de transports qui emploient près de 13 000 personnes, soit 1 emploi sur 16 au sein de l'aire urbaine. Les administrations publiques ont également créé moins

d'emplois qu'ailleurs avec un déficit d'environ 1 500 emplois sur les dix dernières années par rapport aux autres aires urbaines. Les secteurs les plus dynamiques sur la création d'emplois sont aujourd'hui les hôtels, les cafés et les restaurants, et dans une moindre mesure l'éducation et le secteur de la chimie. On note un recours à l'intérim particulièrement élevé dans les secteurs de la construction, de la chimie, du caoutchouc, du plastique, de l'industrie automobile et de l'équipement mécanique.

• Cette situation difficile de l'emploi a amené en premier lieu les cadres du secteur privé, puis dans une moindre mesure les professions intermédiaires et les employés, à quitter l'agglomération, même si toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées par le déficit migratoire.

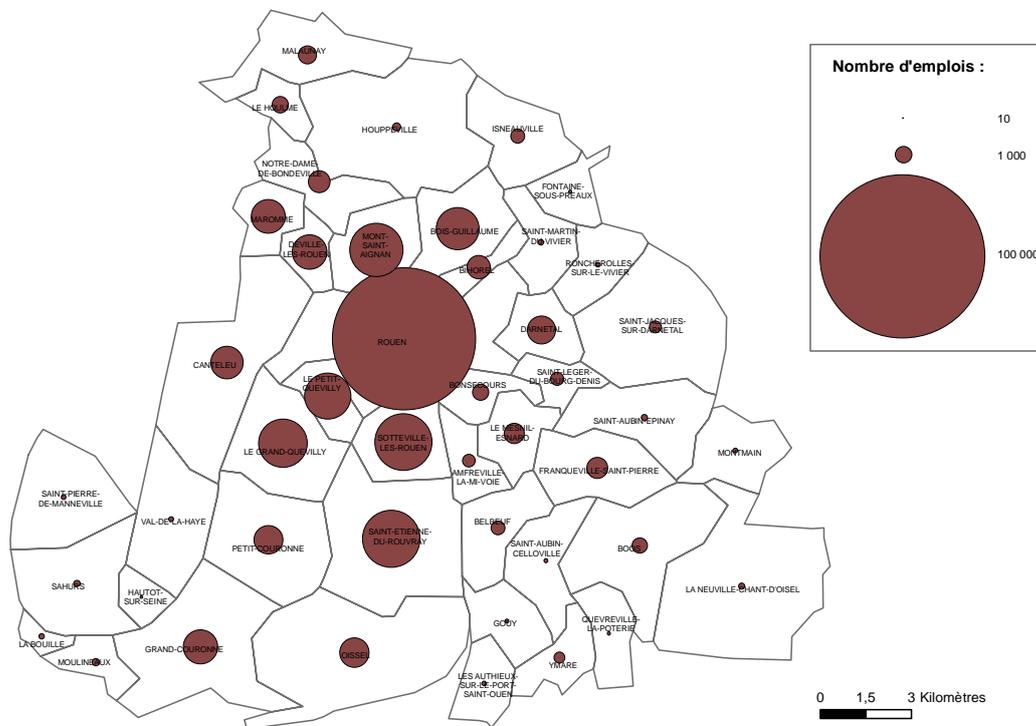
• A l'opposé des données nationales, la part des femmes dans la demande d'emploi est dans l'agglomération rouennaise inférieure à celle des hommes : les femmes représentent 44,7% de la demande d'emploi et les hommes 55,3 %

• Depuis 1997 le District, puis la Communauté d'Agglomération Rouennaise se sont engagés dans un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) aux côtés de l'Etat, la Région Haute Normandie et le Département de Seine Maritime. Ainsi au cours des 10 années, 2100 demandeurs de l'Agglomération ont intégré un parcours d'insertion et le dispositif a permis à 50 % d'entre eux de retrouver un emploi d'une durée de plus de 6 mois ou d'obtenir une qualification à l'issue d'une formation qualifiante.

• Sur la période 2008/2013 le PLIE propose aux demandeurs d'emploi en difficulté un parcours individualisé et ininterrompu les menant à un emploi d'une durée d'au moins 6 mois ou à un diplôme. Il a pour objectif d'accompagner 1 300 bénéficiaires et s'engage à ce qu'au moins 50 % d'entre eux accèdent à une insertion durable

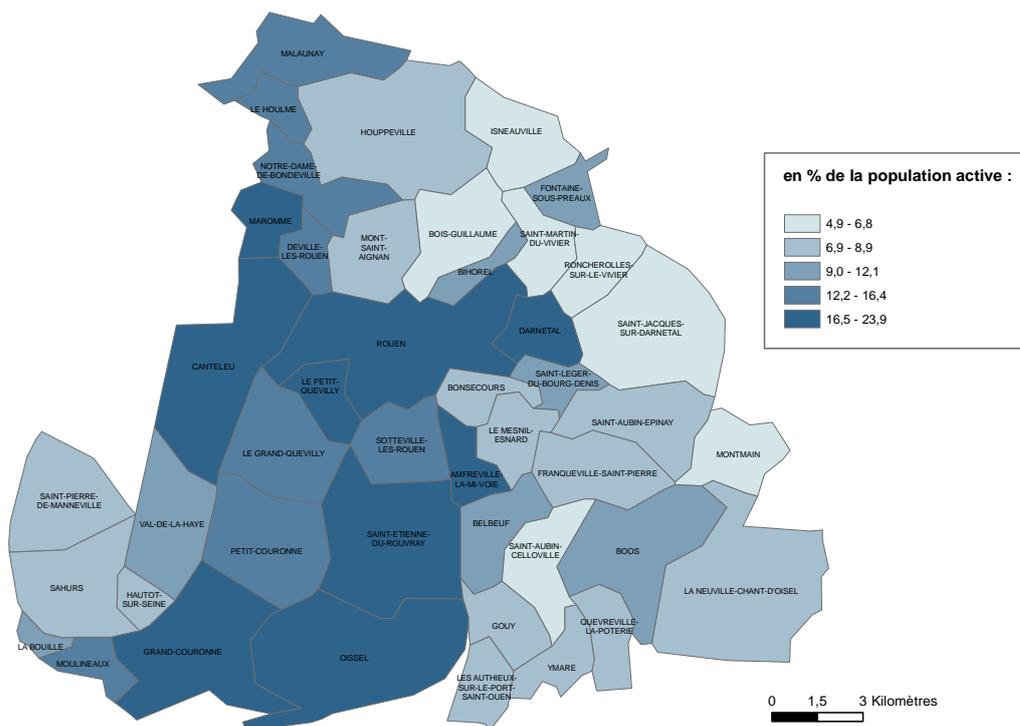
• D'un point de vue financier, l'ensemble des actions du PLIE représentaient un montant de près de 1,5 millions d'euros pour l'année 2006. La priorité a été donnée, dans ce dispositif, aux populations suivantes : les personnes

NOMBRE D'EMPLOIS



Communauté de l'Agglomération Rouennaise - Département Urbanisme et Développement - CV - 31/08 - Mai 2008

TAUX DE CHOMAGE



seules ou parents isolés, les personnes originaires des communes en politique de la ville en particulier les résidents des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de l'Agglomération (estimés à 35% du public cible), les jeunes adultes allocataires du RMI âgés de 25 à 35 ans.

► DES DYNAMIQUES INTERNES DE L'EMPLOI FORTEMENT DIFFÉRENCIÉES SELON LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

• Les tendances au sein de l'agglomération sont cependant très variables selon les secteurs géographiques. En 1999*, la ville de Rouen concentrait 43 % des emplois en ayant perdu 4500 par rapport à 1990. Les plateaux Nord et Est ont été les seuls secteurs de l'agglomération à connaître une progression de l'emploi en nombre grâce au développement du tertiaire. A l'inverse, les secteurs traditionnellement industriels connaissent toujours des difficultés au cours de la période récente : si la situation s'améliore Rive gauche, qui réduit nettement son déficit, elle se dégrade dans les vallées de l'Aubette, du Robec et du Cailly.

• La situation de l'emploi dans l'agglomération a pu faire émerger la notion de « cercle vicieux » : un faible dynamisme de l'emploi depuis très longtemps explique un manque d'attractivité, des soldes migratoires négatifs, et la faible croissance démographique qui en résulte a, à son tour, un impact négatif sur l'emploi (moins de services à la personne...).

Face à un marché de l'emploi structurellement fragile, l'agglomération s'est dotée d'outils d'aide à l'insertion et à la création d'activités. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et la présence de nombreuses structures et dispositifs d'aide à l'insertion sur son périmètre témoignent d'une action volontariste en la matière, conduite en particulier auprès des jeunes qui sont les premiers affectés par les situations de crise ou des publics handicapés qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail. La poursuite des différentes démarches et leur optimisation par une coordination accrue entre les structures, s'inscrivent dans une logique de lutte contre l'exclusion. Ils constituent des enjeux importants et complémentaires à une action de soutien à l'économie.

* A noter que les données utilisées dans ce projet d'agglomération sont basées sur des statistiques INSEE issues d'un recensement datant de 1999. Depuis cette date, ces données n'ont été remises à jour que partiellement (les derniers recensements n'ont pas concerné l'ensemble des 45 communes adhérentes), ce qui n'a pas permis de réactualiser les données comparatives.

□ GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DU CUCS



* ZUS "Hauts de Rouen" :
 - Le Plateau
 - Les Sapins
 - Châtelet
 - Lombardie
 - La Grand Mare



0 1500 3000 Mètres



V. Des inégalités sociales et territoriales

► UN DÉSÉQUILIBRE SOCIAL MARQUÉ SUR LE TERRITOIRE

• Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été mis en place au niveau de la Communauté pour la période 2007-2009 (renouvelable après évaluation) et a défini des zones prioritaires au sein de 13 communes. Il prend la suite du contrat de ville 2000/2006 qui avait déjà été défini au niveau intercommunal. Ce dispositif avait permis d'accompagner les populations en difficulté des quartiers prioritaires par l'intermédiaire de financements des partenaires de l'Agglomération. C'est ainsi près de 35,8 millions d'euros qui ont été investis dans la politique de la ville entre 2000 et 2006, avec des efforts financiers consentis par les communes, la Communauté d'Agglomération Rouennaise mais également l'État, le Conseil Régional, le Département et la CAF.

• Le CUCS recouvre 5 thématiques :

- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative (réussite scolaire, sport, culture) ;
- l'amélioration de la prévention, et l'accès à la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

• Les indicateurs relatifs aux catégories socioprofessionnelles, aux revenus par foyer fiscal et au niveau de qualification démontrent que la population de l'agglomération est relativement peu favorisée d'un point de vue social par rapport à celle d'agglomérations comparables. Cependant, les disparités sont fortes au sein du périmètre de l'agglomération, à plusieurs niveaux.

• L'inégalité face au chômage existe : avec 8 % de demandeurs d'emploi en 1999, soit deux fois moins que le taux de l'agglomération pris globalement, les communes périurbaines s'avèrent nettement plus favorisées. Au plan socioprofessionnel, les écarts sont également marqués : des communes favorisées accueillent plus de 20 % de cadres sur leur sol (Saint-Martin-du-Vivier, Bois-Guillaume, Le Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre, Mont-Saint-Aignan). D'autres communes au contraire hébergent essentiellement des populations de catégories

socioprofessionnelles assez peu favorisées ainsi qu'une proportion de demandeurs d'emploi élevée (Saint-Etienne du Rouvray, Petit-Quevilly, Darnétal, Oissel voire Canteleu, Grand-Couronne ou Amfreville-la-Mivoie). Rouen, la ville-centre, a la particularité d'accueillir à la fois une forte proportion de cadres et de chômeurs.

• La répartition par classe d'âge est également fortement différenciée : si la tendance générale est au vieillissement, les différences sont marquées entre les communes qui ont déjà une majorité de « seniors » sur leur territoire (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Grand-Quevilly, Bonsecours, Déville-lès-Rouen, Bihorel et Bois-Guillaume) et celles qui à l'inverse hébergent au moins deux fois plus de jeunes que d'anciens (Fontaine-sous-Préaux, Saint-Aubin-Epinay, Petit-Couronne, Canteleu, Malaunay et Belbeuf).

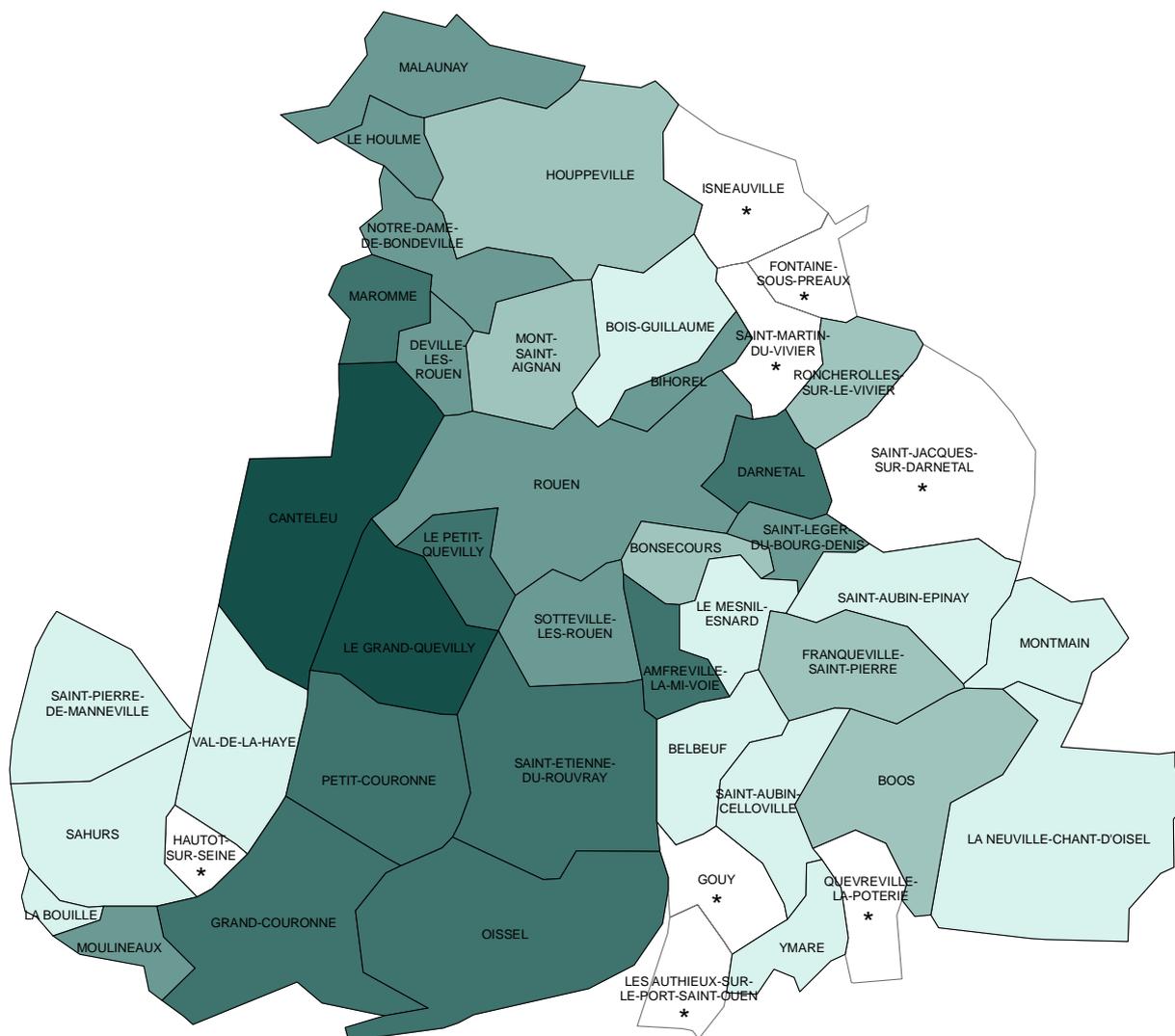
• Autre facteur d'inégalité, les ressources fiscales des communes par habitant connaissent des écarts importants d'un territoire à l'autre :

La situation de la ville centre de Rouen laisse apparaître des revenus moyens imposables relativement faibles par rapport au reste du territoire, ce qui tend à révéler une absence de richesse sur le territoire de la ville. Les ménages non imposés, quant à eux, sont nombreux et souvent très pauvres. Cet état de fait est le résultat de la conjonction de deux phénomènes : la présence de nombreux étudiants et de jeunes et une concentration de ménages à très faibles ressources dans le parc social.

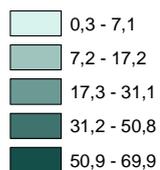
La situation des populations installées au sein des plateaux Nord, Est et Sud Est, Robec Aubette et Boucle Sud Ouest est différente. On observe au sein de cette zone une aisance des ménages plus prononcée même si des disparités peuvent se faire sentir entre communes. Cette zone se caractérise par une proportion de ménages non imposés relativement faible et des revenus moyens (imposés ou non) situés dans les tranches supérieures de la catégorie.

La zone de la Rive Gauche et d'Ouest Cailly peut être considérée comme étant en position intermédiaire par rapport aux deux sous-ensembles identifiés ci-dessus. La

LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE



Part des logements sociaux (en %) :



0 1 400 2 800 Mètres

* : pas de logements sociaux

population y est relativement modeste avec une proportion de ménages non imposés de 50 % ou plus en fonction des communes et des revenus moyens imposables situés dans la tranche inférieure de leur catégorie.

- Il convient d'ajouter à ce constat un point particulier sur les 13 communes identifiées au titre du CUCS, au sein desquelles la population des ménages fiscaux non imposés est très supérieure à la moyenne de l'Agglomération. En effet, en moyenne 52,15 % des foyers fiscaux ne sont pas imposés au sein de ces 13 communes contre à peine 38,8% au sein de l'ensemble de l'Agglomération.

- Parallèlement à ce constat, on note au niveau des 13 communes du CUCS une augmentation significative des bénéficiaires de minima sociaux sur la période allant de décembre 2002 à décembre 2005. Il est important de noter que cette augmentation est commune aux 13 communes du CUCS, dans des proportions variables toutefois. Cette hausse du nombre de bénéficiaires de minima sociaux entre 2002 et 2005 se fait donc également sentir au niveau de l'Agglomération puisque la part de ceux-ci est passée de 19,6 % de la population en 2002 à près de 22 % en 2005.

- Cette évolution de fond s'est poursuivie en 2006. Selon les chiffres fournis par la DDTEFP*, le nombre d'allocataires du RMI est passé de 12 454 en juin 2005 à 12 934 à juin 2006 soit 480 allocataires supplémentaires. Plus précisément, on estime que les bénéficiaires de l'agglomération rouennaise représentent 41 % des allocataires du département. La part des hommes est particulièrement élevée dans la zone de Rouen (de plus de 4 points par rapport au département).

- On note enfin pour l'année 2006 les caractéristiques suivantes qui illustrent les données présentées ci-dessus :

- La proportion des allocataires dans les tranches d'âge 25/35 ans est plus élevée dans l'agglomération rouennaise que dans le reste du département.

- L'agglomération rouennaise concentre une part plus importante de personnes depuis plus de 10 ans au RMI.

- 1 137 personnes sont allocataires depuis moins de 6 mois soit une proportion de 10,85 % des allocataires, cette proportion est plus faible que dans le reste du département (11,87%)

► LE LOGEMENT COMME FACTEUR AGGRAVANT DES INÉGALITÉS AVEC LE RISQUE D'UNE SPÉCIALISATION TERRITORIALE DE PLUS EN PLUS MARQUÉE

- Fait marquant de l'agglomération, le parc locatif social est particulièrement important : il constitue plus de 30 % de l'ensemble des résidences principales, le double de la moyenne nationale de 14,5 % et bien plus que la région Haute-Normandie avec environ 21 %.. Malgré cela, la demande reste encore largement supérieure à l'offre. Ainsi, en 2005, seul un tiers des demandes de logement social (au nombre de 15 740) a été accordé

- La structure du parc de logements sociaux tend à aggraver les inégalités sociales sur le territoire : ce parc est très inégalement réparti. Il varie de 0 à 70 % entre les communes. La vétusté de certains logements est également un élément de marquage social y compris pour le parc privé. Le rééquilibrage spatial de la construction neuve dans un objectif de mixité sociale devient dans ce contexte une priorité.

- 12 communes sont éligibles aux financements de renouvellement urbain et 4 quartiers ont été définis comme prioritaires dans le cadre de la politique nationale de rénovation urbaine (ANRU).

- La proportion de bénéficiaires d'aide au logement est supérieure à la moyenne régionale et à celle de la France métropolitaine. La Communauté de l'Agglomération Rouennaise se situe ainsi en deuxième position des communautés d'agglomération les plus importantes en termes de bénéficiaires d'une aide au logement

- Parallèlement, la tendance des ménages aisés à se déplacer vers les communes les plus résidentielles ou vers la couronne périurbaine de l'agglomération vient encore « aggraver » le phénomène de spécialisation territoriale. Sur l'agglomération, le rythme des constructions neuves est particulièrement faible, à l'image de l'évolution démographique sur le secteur. Par ailleurs, les nouvelles constructions individuelles se localisent désormais dans des communes de plus en plus éloignées en raison du prix du terrain à bâtir.

*DDTEFP de Seine Maritime (2006), *Diagnostics locaux action territorialisée Seine Maritime, Zone du Grand Rouen.*

• L'agglomération dispose d'un parc de logements privés quantitativement très important, y compris dans les secteurs où l'offre locative sociale est très développée (Rive Gauche, Ouest Cailly). Le parc privé (propriétaires occupants et locataires) de la Communauté d'Agglomération Rouennaise est constitué de 116 317 unités, soit 67 % de l'ensemble des résidences principales.

• La précarité croissante des conditions de vie a entraîné une frange de la population dans un processus d'exclusion. Dans l'agglomération, plusieurs quartiers sont fragilisés par des ensembles anciens et dégradés, avec des phénomènes de stigmatisation sociale.

• On estime à 11 200 le nombre de ménages « pauvres », soit 7 % des ménages, disposant de moins de 487 euros mensuels.

• L'Agglomération Rouennaise a adopté son premier Programme Local de l'Habitat le 29 mars 1999. Mis en œuvre pour une durée de 5 ans, sur le périmètre des 33 communes qui constituaient le District à l'époque, il a défini quatre orientations pour la politique locale de l'habitat, déclinées ensuite en 11 actions opérationnelles :

1. accroître et orienter l'offre nouvelle de logements avec un objectif de 2 400 logements neufs par an, dont 793 logements sociaux.
2. adapter le parc existant
3. soutenir la diversification de l'offre de logements
4. mettre en place les outils de connaissance et de suivi du marché du logement

En termes d'objectifs quantitatifs, 6 300 logements ont été construits sur cette période de 4 ans et demi, soit une moyenne de 1 300 logements par an, tous segments confondus. La moyenne annuelle de construction de logements sociaux est de 400 logements par an (les aides financières à la production neuve ont représenté sur cette période plus de 1 500 000 €).

Le 1er octobre 2007, le Conseil communautaire de l'Agglomération Rouennaise a approuvé son 2ème programme local de l'habitat 2007-2013.

Les grands axes de la politique de l'habitat de l'Agglomération Rouennaise reposent sur un socle commun pour

promouvoir un développement durable de l'habitat. Aussi, le développement d'une offre en réponse aux besoins, la modernisation du parc de logement, la conception de l'habitat selon de nouvelles formes urbaines, la mise en œuvre d'une stratégie foncière d'Agglomération et l'animation de la politique de l'Habitat déclinent les orientations générales selon un principe d'éco conditionnalité des aides financières aux projets d'habitat. Cela signifie que, pour être éligible aux subventions de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, tout projet d'habitat devra respecter un seuil minimum de performance énergétique du bâtiment.

Cette règle s'applique dans la production d'offre nouvelle, dont l'objectif quantitatif annuel atteint 2 900 logements, dont 1 020 en locatif social et très social et 460 en accession à la propriété à coûts maîtrisés, comme en réhabilitation.

Le 2ème Programme Local de l'Habitat, établi pour la période 2007-2013, prévoit de consacrer un budget total de plus de 30 000 000 €, reflétant l'engagement fort de l'Agglomération Rouennaise.

L'aggravation des inégalités sociales induit une marginalisation croissante pour une frange de population

Les inégalités territoriales croissantes sont des facteurs de déséquilibre pour l'agglomération. Le renforcement d'une politique globale de solidarité dans un objectif de cohésion sociale s'impose de plus en plus comme une nécessité. Mener une politique de l'habitat au service des équilibres sociaux et spatiaux, soutenir les plus défavorisés par des lieux d'écoute et des dispositifs d'accompagnement adaptés peuvent constituer des axes forts de cette politique. Le CUCS et le PLH en sont les principaux outils de mise en œuvre.

VI. Un espace urbain à organiser pour maîtriser l'urbanisation, simplifier les déplacements et limiter les nuisances

► UN ÉTALEMENT URBAIN ET PÉRIURBAIN NON MAÎTRISÉ : L'HABITAT ET LES ACTIVITÉS SE SONT DÉVELOPPÉS EN PÉRIPHÉRIE

- L'agglomération connaît depuis trente ans une urbanisation croissante, réalisée majoritairement sous forme d'habitat individuel et donc fortement consommatrice d'espace. La croissance urbaine empiète sur les milieux naturels situés aux franges de l'agglomération, a fortiori alors qu'une topographie contraignante (avec la présence de reliefs boisés et du fleuve) limite son développement.

- Aujourd'hui, la localisation de l'habitat se fait toujours plus loin en périphérie et c'est la couronne périurbaine qui attire les jeunes ménages. Entre 1990 et 1999, près de 20 000 personnes ont quitté l'agglomération pour s'installer à sa périphérie dans l'aire urbaine, contre 11 000 mouvements inverses. Afin d'éviter une trop grande dispersion urbaine, la périurbanisation demande à être contrôlée et canalisée en la fixant en priorité sur les bourgs structurés identifiés dans le schéma de cohérence territoriale.

- La périurbanisation présente également le risque d'un déséquilibre démographique croissant à l'avenir entre des populations jeunes situées en périphérie d'une part et un centre urbain dans lequel résideront essentiellement des personnes âgées et des étudiants d'autre part. En effet, avec le départ de jeunes familles, l'agglomération perd actuellement une personne sur cinq dans cette catégorie d'âge. De plus, la périurbanisation risque de créer des conflits d'usage : la cohabitation de citadins, qui sont demandeurs de services et de loisirs, avec des agriculteurs pour qui l'espace périurbain reste un espace économique, peut être problématique.

- Les entreprises se déplacent également vers les zones périphériques, avec l'implantation d'activités dans des lieux éloignés des zones d'habitat. De manière générale, la pression de l'habitat et les contraintes environnementales freinent leur développement et risquent d'entraîner leur délocalisation (en particulier pour l'industrie légère et le secteur tertiaire). De même, les hypermarchés et grandes surfaces ont suivi le mouvement et se sont développés en périphérie.

► BEAUCOUP DE LOGEMENTS EN HABITAT COLLECTIF ET UN FAIBLE INDICE DE CONSTRUCTION

- L'agglomération compte environ 180 000 logements dont 166 000 sont habités à titre de résidence principale.

- En termes d'habitat, l'agglomération présente un nombre de logements en habitat collectif particulièrement important, notamment dans certaines communes (Rouen, Grand-Quevilly, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan).

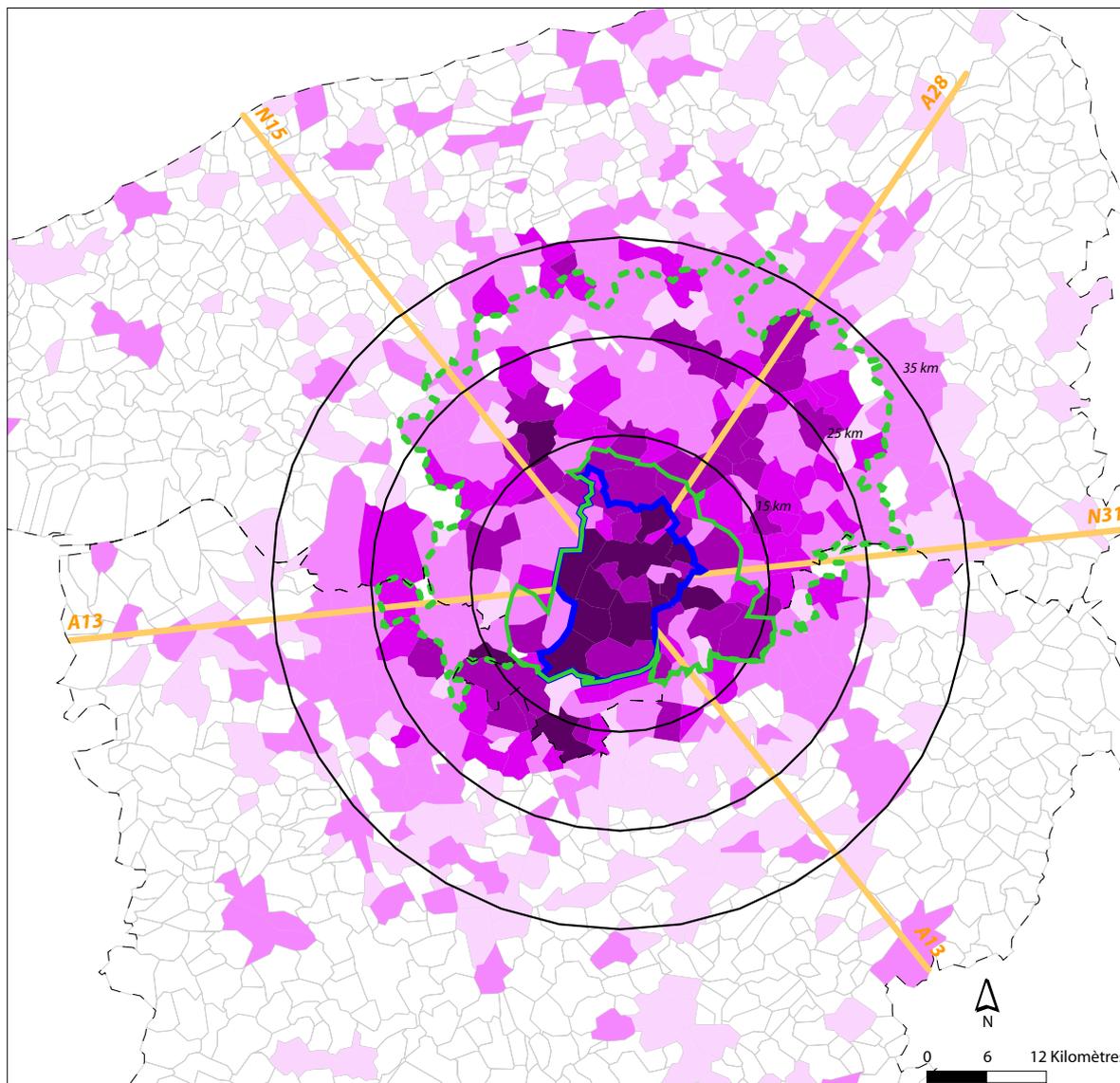
- Autre élément caractéristique, la construction neuve s'avère faible (deux fois moins importante que dans les agglomérations comparables). Entre 1980 et 1990, le rythme des constructions neuves a même baissé. Déjà en 1996, le Programme Local de l'Habitat indiquait que le bas niveau de la construction neuve risquait de bloquer la croissance démographique et le renouvellement du parc de logements encore vétuste dans de nombreux secteurs, condition d'une amélioration de l'image de l'agglomération. Une congestion urbaine qui rend nécessaire le développement de certaines infrastructures et du réseau des transports collectifs

- L'agglomération connaît des difficultés réelles en matière de déplacements. L'augmentation des déplacements, l'utilisation massive de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail, l'importance du trafic de marchandises avec une forte concentration de poids lourds sur certains axes posent des problèmes de saturation du réseau de voirie et d'engorgement.

- L'absence d'une voie de contournement de l'agglomération accentue les difficultés, dans la mesure où les principaux axes convergent tous vers le centre. Ces flux pénétrants sont notamment alimentés par l'industrie et le port qui génèrent beaucoup d'échanges. Ces phénomènes provoquent d'importantes nuisances urbaines : pollution de l'air, bruit et encombrement de l'espace public.

- Il convient de préciser que le réseau routier national et les grands itinéraires routiers (ex : contournement Est, raccordement 6ème Pont, ...) seront traités en dehors du CPER et du Contrat d'agglomération, à travers un Pro-

□ DIFFUSION DE LA CONSTRUCTION NEUVE



- Communes à dominante urbaine
- Agglo. de Rouen
- Aire urbaine
- Limites départementales
- Secteurs de diffusion
NB : Les rayons ont été tracés à partir du centre des "communes à dominante urbaine"

Nombre de permis de construire commencés (tous maîtres d'ouvrages confondus) :

- 1
- 2 à 9
- 10 à 19
- 20 à 62
- 63 à 161

gramme de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI) défini par le Préfet de Région.

- Le Plan de Déplacements Urbains approuvé en 2000 et actuellement en cours d'évaluation avait bien mis en évidence ces difficultés. Ce plan visait dès lors à organiser et satisfaire les besoins de déplacements tout en préservant l'environnement et en optimisant le partage de l'espace. Dans ce cadre, il donnait la priorité au développement des transports collectifs dans l'agglomération et prévoyait la réalisation de certaines infrastructures routières nécessaires (Pont Flaubert, contournement Est, franchissement de la Vallée du Cailly, rocade sud...), dont il fallait accélérer la réalisation. Le nouveau Plan de Déplacements Urbains devra tenir compte des récentes évolutions du territoire et des nouveaux comportements et attentes des habitants en matière de déplacement. Il devra aussi répondre aux perspectives de renforcement des quartiers centraux et plurifonctionnels de l'agglomération que le grand projet urbain de Rouen prévoit*.

- Au delà des problèmes liés à la congestion du réseau, la priorité donnée aux modes de déplacements doux, à la continuité spatiale des transports, à une plus grande accessibilité à l'offre de transports et à une Intermodalité avec les autres Agences Organisatrices de Transport (AOT) apparaît aujourd'hui comme un moyen de limiter les pollutions et d'améliorer le cadre de vie. De ce point de vue, un réseau de transports en commun organisé à l'échelle de la région urbaine s'appuiera simultanément sur le renforcement de réseaux structurants tels que le Transport Est Ouest Rouennais (TEOR), sur le développement de modes de transports permettant d'avoir un bon maillage de l'agglomération (développement du réseau de bus...) et sur la mise en place des services facilitant l'utilisation de ces modes de transport.

- Par ailleurs, l'Agglomération de Rouen s'est engagée dans la promotion des transports doux et disposera d'environ 75 kilomètres de pistes cyclables en 2008. La stratégie à long terme est déclinée dans le plan Agglo-Vélo. Les travaux sont engagés et 40 kilomètres de pistes cyclables ont déjà été réalisés, 35 nouveaux kilomètres devraient voir le jour d'ici fin 2008. A terme, 240 kilomètres de pistes cyclables seront aménagés, les investissements prévus d'ici 2013 dépassent les 16M€.

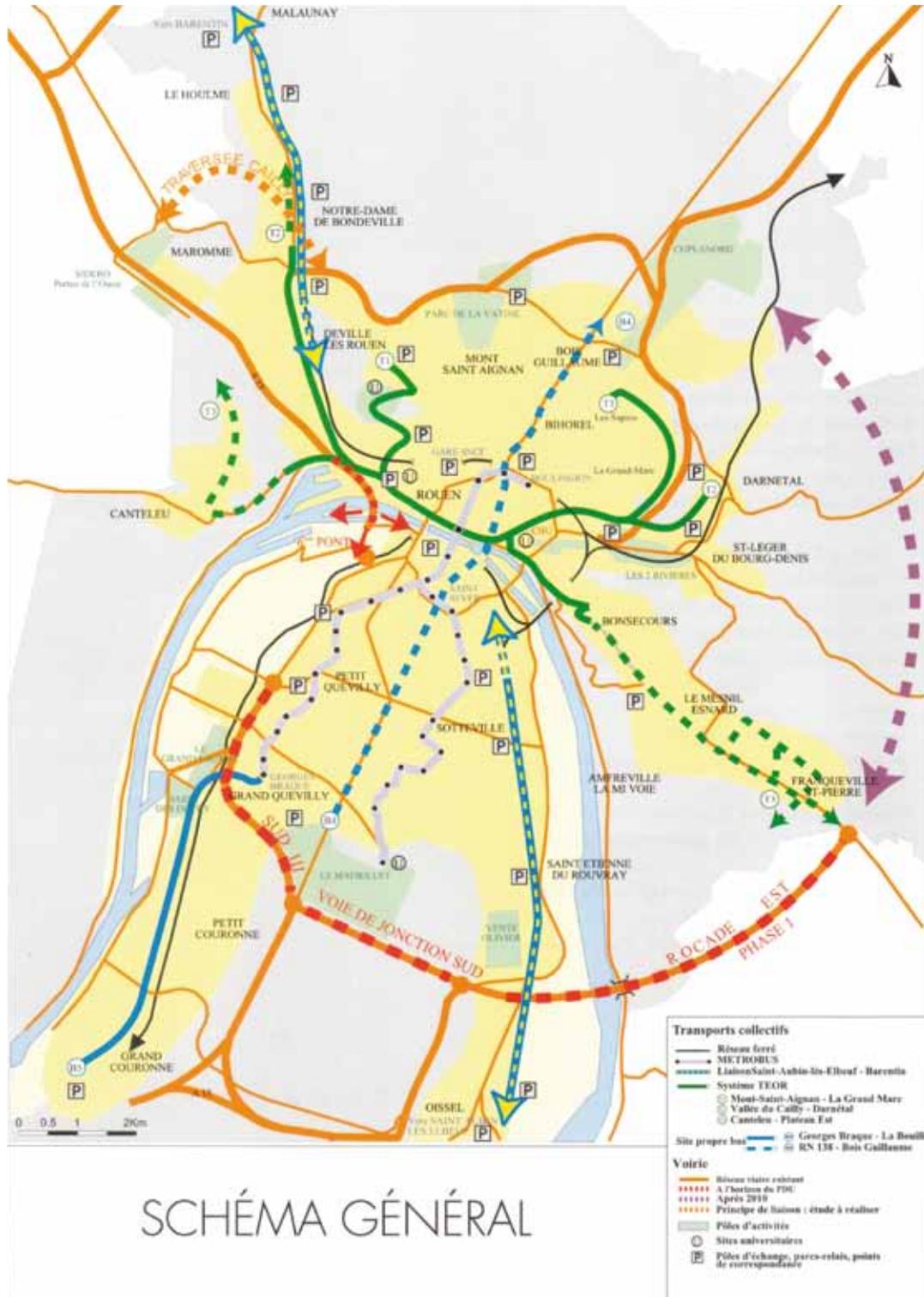
- En complément de ces aménagements et pour renforcer le développement des modes de circulation doux, un système de location de vélos électriques doit être installé à différents points stratégiques du territoire de l'agglomération.

Pour limiter la périurbanisation, la stratégie locale déjà à l'œuvre combine politique foncière, politique de développement des transports et politique d'implantation de l'habitat. Elle privilégie la reconquête du centre par une politique foncière adaptée qui favorise l'implantation de l'habitat et de l'activité dans des zones urbaines ou des pôles de développement desservis par les transports en commun. Pour ce faire la réhabilitation de friches industrielles et urbaines, dernières disponibilités foncières importantes dans les secteurs centraux, apparaît déterminante, de même que la limitation des charges foncières pour permettre une diversité des usages (habitat / activité) et une diversité de l'offre de logements (public / privé).

Le développement d'une offre de transports moderne et performante, favorisant l'intermodalité entre les différents types de transports (en commun, vélos, ferroviaire...) doit également contribuer à la poursuite de cet objectif et s'articule avec les opérations de renouvellement urbain en cours de réalisation de part et d'autre de la Seine.

*Cf. chapitre I du Programme d'actions, « 2. Le Grand Projet de Rénovation Urbaine Seine Ouest », page 9.

PLAN DE DÉPLACEMENT SCHÉMA GÉNÉRAL



VII. Des services et équipements répondant globalement bien aux besoins de proximité même si ponctuellement des efforts doivent être faits

► DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS COUVRANT LES BESOINS DE PROXIMITÉ DE FAÇON PLUTÔT SATISFAISANTE

- L'organisation urbaine prend également appui sur la présence sur le territoire d'équipements en mesure de répondre aux habitants en matière de d'éducation et de formation, de santé, de loisirs (sports et culture). De ce point de vue, les besoins de proximité semblent globalement bien couverts, malgré quelques déséquilibres dans leur répartition géographique. Les services ont bénéficié d'une mise à niveau régulière et d'une démarche attentive à la satisfaction de l'usager. Une action ponctuelle en faveur de l'accueil de la petite enfance apparaît toutefois utile dans les secteurs géographiques les plus actifs.

- Le retard souvent constaté en matière d'enseignement supérieur est en train d'être rattrapé. Cependant, l'agglomération souffre encore d'une sous-représentation universitaire dans le domaine des sciences juridiques et économiques, ainsi qu'en troisième cycle. C'est sur la qualité de l'offre que doivent également être poursuivis les efforts, pour améliorer les conditions d'accueil, de logement des étudiants et des chercheurs.... Concernant l'enseignement secondaire, les établissements étant surtout localisés dans les secteurs centraux de l'agglomération, une meilleure répartition permettrait de mieux répondre aux besoins de la population notamment par rapport aux moyens de desserte. Par ailleurs, certains établissements nécessitent de voir leur spécificité et leur vocation régionale renforcée.

- L'offre de soins apparaît dans son ensemble de bonne qualité et les établissements de santé bien répartis dans l'agglomération. Il existe cependant des déficits en personnels de santé, en plateaux techniques et en possibilités d'hébergement, qui pourraient être réduits par l'optimisation des structures de soins et leur mise en réseau. Dans le même temps, afin de répondre aux attentes de la société, le dispositif de prise en charge des personnes âgées devra tenir compte de la dépendance inhérente au vieillissement de la population. En matière d'hébergement collectif, il sera notamment nécessaire de compléter le dispositif en créant de nouvelles places dans les établis-

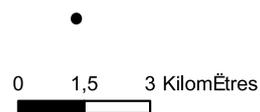
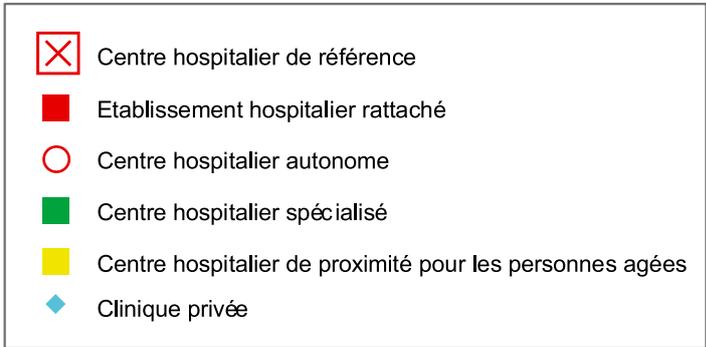
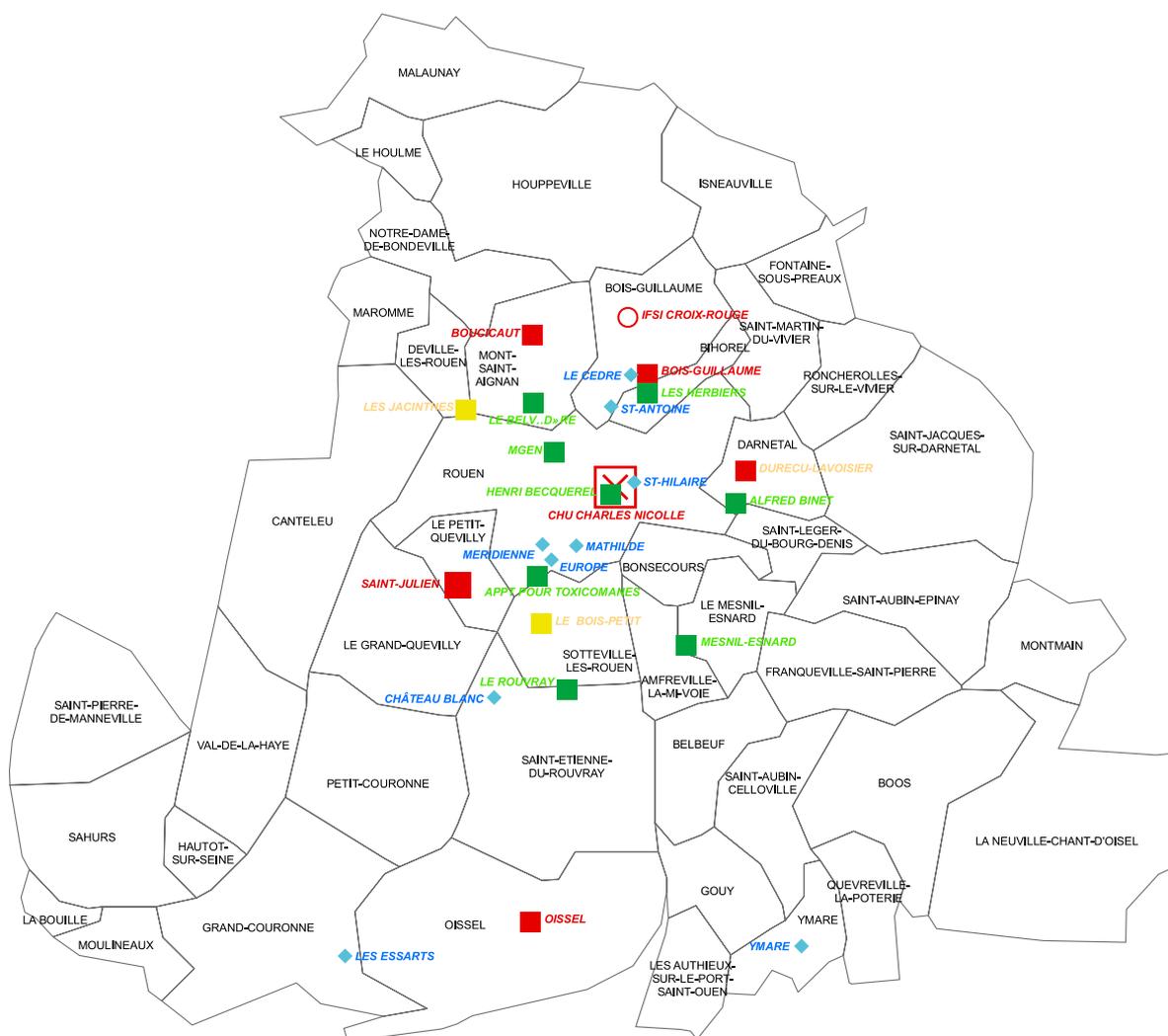
sements spécialisés et d'intégrer le développement de places médicalisées. En parallèle, des solutions de maintien à domicile doivent être développées.

- Les communes sont les principales propriétaires et gestionnaires des équipements sportifs et culturels. Dans le domaine sportif, l'agglomération est dotée d'un réseau d'équipements de bon niveau. Cependant, certaines installations sportives sont vétustes et méritent d'être adaptés à la fréquentation à laquelle elles doivent faire face. En matière d'équipements culturels de proximité, l'agglomération de Rouen bénéficie de nombreux établissements parmi lesquels musées, bibliothèques, centres sociaux-culturels, écoles de musique, théâtres, salles de spectacles... L'agglomération propose une vie culturelle dynamique et variée indépendamment de l'attraction parisienne. Elle a su tirer parti de ses atouts, la Seine, le Zénith... pour organiser des manifestations d'importance. Une mise en réseau des équipements et une coordination accrue des politiques culturelles locales seraient profitables.

- Cependant, au-delà de ces réalisations, on constate une carence en matière d'équipements culturels de taille intermédiaire (et petite jauge), susceptibles d'accueillir des groupes musicaux locaux ou extérieurs à la recherche d'espaces de diffusion en particulier dans le champ des musiques actuelles. Plus généralement, ce déficit d'équipement se fait sentir par l'absence de lieux dédiés et adaptés à la création, la pratique et la diffusion dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques.

- L'agglomération présente un certain déficit sur des équipements structurants ayant un rayonnement régional. Le développement de grands équipements apparaît comme l'une des conditions du rayonnement futur de l'agglomération. De ce point de vue, l'absence d'un grand équipement sportif couvert se fait sentir. La construction d'une auberge de jeunesse vise à répondre à un certain manque en la matière. De la même manière, l'agglomération doit se doter de structures culturelles d'envergure contribuant à renforcer son attractivité et sa dimension de métropole régionale.

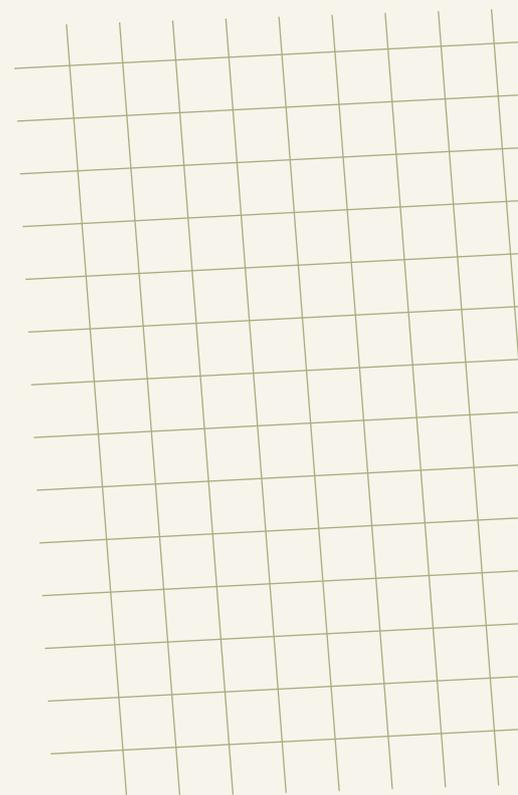
□ L'OFFRE DE SOINS EN 2005





- En matière de gestion et de valorisation des déchets, l'agglomération se positionne plutôt bien : les déchets sont collectés par la Communauté d'agglomération et traités par le SMEDAR, syndicat mixte regroupant plus de 120 communes, avec des objectifs de réduction de la production de déchets importants (baisse du rythme de croissance de +2 % par an à +0,5 %). L'agglomération dispose de l'une des plus modernes unités de valorisation énergétique à l'échelle européenne, avec VESTA (Valorisation Énergétique Site de Tri de l'Arrondissement de Rouen), laquelle répond à des normes environnementales strictes et conformes au cadre actuel de la réglementation européenne visant à mettre l'accent sur la valorisation énergétique et le recyclage. VESTA traite 320 000 tonnes de déchets par an. De plus, l'agglomération a été pionnière dans la mise en place de la collecte sélective, engagée dès 1993. La création d'un réseau de déchetteries pour les déchets encombrants vient compléter le dispositif.

Les besoins de proximité des habitants sont globalement bien couverts, mais nécessitent d'être modernisés et adaptés aux nouvelles pratiques. L'agglomération manque cependant d'équipements structurants d'intérêt régional, à la fois dans le domaine sportif et culturel contribuant à renforcer ses fonctions métropolitaines. Ces équipements présenteraient un double intérêt : ils ont un rôle important dans la structuration de l'agglomération, valorisent dans le même temps son image et par l'éventail des services urbains proposés, renforcent son attractivité.



LES FORÊTS ET COURS D'EAU



Communauté de l'Agglomération Rouennaise - Département Urbanisme et Développement - CV - 28/08 - Mai 2008

Sources : ©IGN - Paris 1998. GEOFLA/E
©IGN - Paris - 1998. BDTOPO/E
CAR - DA - DAQV

VIII. Un environnement à protéger et un patrimoine naturel et urbain à valoriser

► UNE IMAGE PLUTÔT NÉGATIVE SUR UN PLAN ENVIRONNEMENTAL ALORS QUE L'AGGLOMÉRATION PRÉSENTE UN PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET HISTORIQUE VARIÉ ET REMARQUABLE

- Sur le plan environnemental, l'agglomération souffre d'une image négative liée en grande partie à son industrie lourde. Pollution de l'air, de l'eau, risques technologiques et industriels, consommation d'espace importante lui sont associées et constituent des préoccupations réelles. L'activité industrielle et portuaire a atteint les milieux naturels. De plus, l'urbanisation a un impact sur l'environnement paysager et les ressources naturelles.
- Pourtant, l'agglomération possède un patrimoine naturel et culturel considérable. Elle présente une grande diversité de paysages, avec la Seine, des massifs forestiers périurbains, des falaises, les paysages agricoles... Ces espaces sont insuffisamment valorisés alors qu'ils contribuent à la qualité de la vie et participent du développement du tourisme. Leur valorisation peut être envisagée dans le cadre d'une politique de développement touristique et du temps libre.
- Avec 8 600 hectares, la forêt occupe près du tiers de la superficie du territoire de l'agglomération autour de plusieurs grands massifs : forêt de Roumare, forêt Verte, forêt de la Londe-Rouvray, massifs privés. Pas moins de 3 millions de visiteurs s'y déplacent chaque année. Cette ceinture verte, complétée par les espaces naturels présents sur l'ensemble du territoire périurbain, est désormais mise en valeur grâce à l'instauration d'une charte forestière, dont le programme d'actions doit être renouvelé.
- Outre sa richesse historique, le patrimoine rural avec ses paysages spécifiques et ses attraits architecturaux fait partie de l'identité de l'agglomération.

► DES ATTEINTES ENVIRONNEMENTALES CEPENDANT IMPORTANTES : LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- L'agglomération est particulièrement concernée par des risques divers. La concentration sur son territoire d'établissements industriels à risques, leur forte imbrication dans le tissu urbain et l'importante circulation de matières dangereuses font de la maîtrise des risques technologiques une préoccupation majeure.
- L'industrie contribue également à la pollution atmosphérique et génère des nuisances, d'autant plus que de vastes unités de production industrielles, desservies par le port, sont implantées au cœur de l'agglomération. Dans ce contexte, une vision globale est nécessaire pour les futures implantations et pour envisager l'évolution des implantations existantes.
- Sur le plan des risques naturels, l'agglomération est concernée par les mouvements de terrain (falaises) et les problèmes hydrauliques (inondations de la Seine et des cours d'eau, ruissellements et coulées de boue). La couronne forestière de l'agglomération subit également des atteintes environnementales du fait de sa proximité au tissu urbain. La superficie boisée bien qu'encore importante a diminué depuis un siècle.

► UNE RESSOURCE EN EAU ABONDANTE MAIS FRAGILE

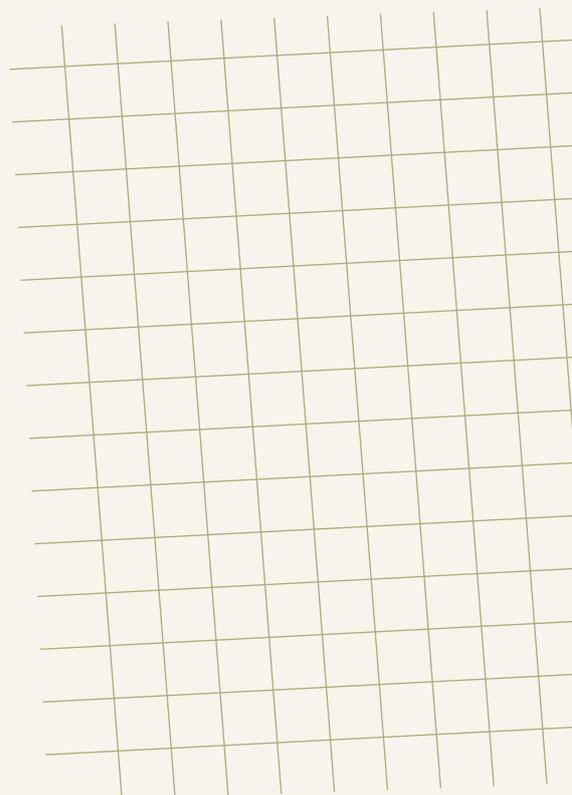
- La ressource en eau souterraine est abondante sur l'agglomération mais fragilisée par les fissures karstiques et les pollutions d'origine agricole et industrielle. La qualité des eaux superficielles reste quant à elle médiocre. La protection des réserves hydrologiques pour le futur est à prendre en compte. D'autre part, la présence de nombreuses entreprises fortement consommatrices d'eau entraîne des rejets d'eaux usées importants.
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été adopté en 2005 et recouvre la majeure partie de la rive droite de l'agglomération. Il poursuit trois objectifs

principaux :

- Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondation et de ruissellement.
- Garantir la pérennité en qualité et en quantité de la ressource en eau potable
- Développer une approche globale et équilibrée des milieux et écosystèmes liés à l'eau

Ses préconisations constituent le cadre de référence d'une action de l'Agglomération dans ce domaine.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue un enjeu fort pour l'agglomération. Elle suppose des politiques et actions complémentaires pour limiter les nuisances, maîtriser les risques, réduire les atteintes à l'environnement, valoriser les espaces naturels... La réduction des atteintes à l'environnement et une gestion contrôlée de l'urbanisation, peuvent également être soutenues par une politique d'aménagement bénéficiant à tous et par une stratégie de reconquête du patrimoine environnemental urbain pour mieux mettre en valeur les attraits historiques, culturels et industriels du territoire.



I. Présentation des enjeux et de la stratégie générale

La Communauté d'Agglomération de Rouen, par sa taille, son positionnement, son histoire industrielle, sociale et culturelle a toute sa place dans le réseau des grandes agglomérations européennes. Asseoir son développement sur des objectifs clairs et partagés par le plus grand nombre est d'autant plus important dans un contexte d'internationalisation croissante et de compétition accrue entre les territoires.

L'agglomération peut s'appuyer sur de nombreux atouts, dont les principaux sont :

- un positionnement géographique privilégié (proximité de Paris et de la mer),
- une activité portuaire et industrielle de premier plan (4ème port français pour le tonnage, 24 000 emplois dans le secteur secondaire) qui en fait un pôle majeur de l'économie nationale,
- un patrimoine culturel, architectural et naturel varié et de qualité (centre historique, massifs forestiers, Seine).

L'objectif central pour la Communauté est bien, en renforçant et en valorisant ses atouts, de s'attacher à réduire les faiblesses identifiées dans le diagnostic et de créer du dynamisme par la conduite d'une action volontariste autour d'un projet ambitieux.

Aussi, le projet de l'agglomération devra permettre de **répondre aux enjeux suivants** :

- **Trouver de nouveaux ressorts économiques** à même de rendre le territoire à nouveau attractif et dynamique, en s'appuyant sur le potentiel industriel mais aussi en développant largement les potentiels d'accueil des entreprises sur des secteurs nouveaux et modernes.
- Permettre à l'agglomération de **s'inscrire pleinement dans les échanges** nationaux et internationaux notamment en développant les réseaux structurants tels que le fer et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui lui font encore défaut.

- **Conforter les fonctions de centralité** qui permettront à l'agglomération rouennaise d'acquiescer une dimension métropolitaine par un niveau de services important et de qualité, de nature à attirer de nouveaux habitants, en vue de s'affirmer davantage au sein de la Haute-Normandie et par rapport aux régions voisines (dont l'Île-de-France).

- **Contribuer à améliorer la qualité et le cadre de vie pour chacun** et redonner au territoire un label environnemental de qualité.

- Réduire les déséquilibres existants au sein du territoire afin de **construire un espace solidaire** profitant d'une cohésion démographique, sociale et spatiale à renforcer et compte tenu d'une identité territoriale à affirmer. Il s'agit de lutter simultanément contre les formes de « spécialisations territoriales » et d'inégalités qui se renforcent mutuellement.

Tout d'abord, **le soutien au développement économique** constitue dans le contexte local un axe évidemment prioritaire.

Sans se situer dans une logique de rupture par rapport à un passé et un présent industriels qui structurent le territoire, il conviendra d'encourager un développement économique qui prenne appui sur la vocation industrielle et portuaire tout en l'adaptant aux évolutions actuelles.

Dans le même temps, **la diversification du tissu économique** devra être fortement recherchée, en favorisant le développement d'un secteur tertiaire en expansion, en promouvant l'accueil de nouvelles activités à forte valeur ajoutée, en créant des conditions favorables à l'implantation des entreprises et en facilitant la modernisation et le développement d'entreprises locales déjà bien implantées.

L'émergence d'un secteur de recherche de rayonnement national, élargi et à la pointe du progrès dans certains domaines d'excellence doit venir renforcer la compétitivité de l'économie locale et son positionnement dans des secteurs de pointe. C'est à ces conditions que le territoire pourra attirer de nouveaux investissements à forte valeur ajoutée et faiblement générateurs de nuisances, et ouvrir de nouvelles opportunités d'emploi aux habitants du territoire.



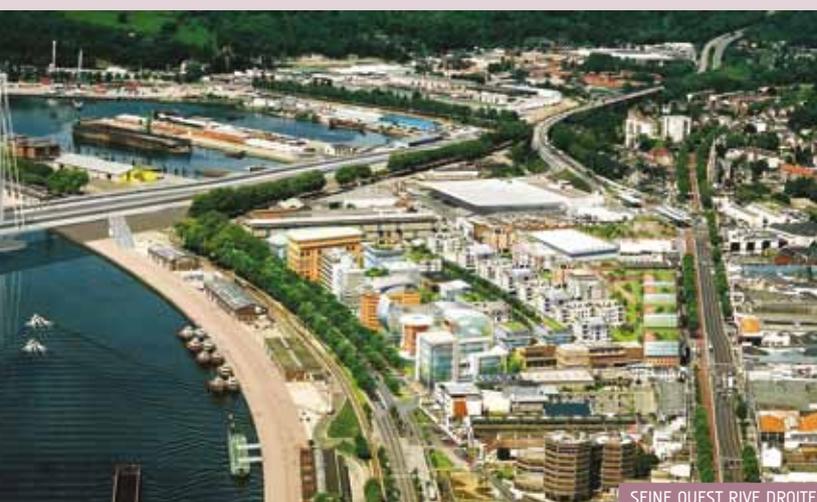
CREAPOLIS-PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES



LE MADRILLET



TALLANDIER



SEINE OUEST RIVE DROITE



Pour renforcer son attractivité et sa compétitivité, il conviendra encore de **compléter les réseaux par quelques grandes infrastructures** pour que la métropole rouennaise s'intègre à des systèmes de déplacements et de communication performants à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Dans le domaine des services, l'accent doit être mis en particulier sur le **développement de modes de transports alternatifs à l'automobile**, efficaces, sûrs et rapides, ainsi que **le développement de l'intermodalité**, pour mieux répondre aux besoins de déplacements tout en préservant l'environnement et en optimisant le partage de l'espace.

Enfin, l'existence de situations économiques et sociales contrastées sur le territoire fait de **la conduite d'une politique de solidarité** un autre axe majeur du projet d'agglomération.

L'enjeu n'est rien moins que pouvoir contribuer à une réduction des inégalités et à la construction d'un espace où il fait globalement bon vivre, quel que soit l'endroit où l'on se trouve. **La lutte contre toutes les formes d'exclusion** doit être poursuivie ; cette dimension prend une acuité particulière dans un contexte où les populations en situation économique et sociale fragile ont augmenté et où les écarts de richesse se creusent.

Ensuite, la stratégie d'accueil doit également être tournée vers **les habitants**. Il est prioritaire non seulement de viser le maintien des populations résidentes mais également d'accueillir de nouvelles catégories de population, porteuses de jeunesse, d'innovation et de dynamisme. Si la régénération économique du territoire est un facteur d'attractivité prédominant, celle-ci doit être également soutenue par **l'offre d'un cadre de vie de qualité**, rendu possible par **des infrastructures et des services** facilitant la vie quotidienne des habitants et par **le développement des fonctions de centralité** propres aux agglomérations d'influence métropolitaine.

Une plus grande protection de l'environnement et la prise en considération des aspects qualitatifs du cadre de vie imposent de rechercher et de promouvoir des réponses permettant de **concilier au mieux les exigences de qualité, de solidarité et d'efficacité**. Cette triple exigence devra être prise en compte dans les différentes politiques menées. **Une orientation pour un développement durable**

se déclinera dans les domaines de l'urbanisme, du développement économique, de l'habitat, des déplacements et de l'environnement à travers les objectifs et plans d'actions qui viseront à répondre à l'accroissement de la mobilité, à privilégier les modes de déplacements les moins polluants, à garantir une bonne accessibilité du centre, à développer l'offre de transport en commun.

L'amélioration du cadre de vie constitue une préoccupation de premier plan. La sensibilité accrue des citoyens à l'environnement et au cadre de vie font aujourd'hui de ces questions des données incontournables de toute politique ou de tout projet local. Dans le contexte de l'agglomération rouennaise, cette dimension prend une acuité toute particulière, ce territoire étant confronté à un certain nombre de nuisances et d'atteintes caractérisées à l'environnement.

Il conviendra dans le même temps de **valoriser davantage les atouts naturels** dont dispose l'agglomération, et particulièrement le fleuve et la forêt, en conciliant une utilisation raisonnée des divers espaces naturels comme espaces de loisirs ou de développement du tourisme et la protection de cet environnement en vue d'une gestion durable de la ressource. La valorisation du patrimoine industriel et urbain constitutif de l'agglomération, notamment l'interface ville-port, s'inscrira également dans cette démarche qualitative.

Par ailleurs, afin de profiter pleinement de l'échelle de l'agglomération, il sera nécessaire de se positionner sur **les actions les plus structurantes et les plus prometteuses à long terme pour contribuer durablement à la réduction des inégalités** démographiques, sociales et spatiales existantes sur le territoire. Une politique de l'habitat conduite à l'échelle de l'agglomération devra être placée au service des équilibres sociaux du territoire, combinée à une politique de transports et de soutien au développement économique dans les quartiers difficiles ou en reconversion. Il en va du rétablissement de certains équilibres dans l'agglomération, face au creusement constaté des écarts de richesse et aux risques de déséquilibres démographiques liés au départ en nombre de familles vers la périphérie.



CHÂTEAU ROBERT LE DIABLE



KIOSQUE D'INFORMATIONS - MAISON DES FORÊTS

II. Présentation des axes de la stratégie générale

► AXE I : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET AFFIRMER LA VOCATION MÉTROPOLITAINE DE L'AGGLOMÉRATION

Dans un contexte de recomposition économique et de nécessaire anticipation de l'évolution nationale et européenne, l'attractivité de l'agglomération dépendra de sa capacité à favoriser l'implantation et le développement d'activités et d'entreprises diversifiées et productrices de richesses, en leur proposant un environnement favorable.

L'agglomération doit dans cette optique s'appuyer sur sa vocation portuaire, tout en cherchant à s'affirmer dans de nouveaux secteurs d'activités. L'établissement de liens plus étroits entre le monde économique et le monde de la recherche participera à cette volonté de positionner davantage l'agglomération sur des secteurs de pointe, dans de nouvelles filières d'excellence industrielle ou sur de nouvelles cibles telles que le tertiaire supérieur.

Pour être pleinement efficace, l'action économique doit s'accompagner d'un réseau d'infrastructures performant et d'une amélioration des conditions d'accueil des entreprises et de leurs salariés.

Enfin, agir sur la qualité de vie, les équipements culturels et de loisirs au bénéfice des habitants entraîne également des répercussions sur l'attractivité du territoire auprès d'entreprises qui souhaiteraient s'implanter dans un environnement dynamique. Ces aspects seront développés au titre de l'axe III.

MESURE 1. Redynamiser et diversifier le tissu économique

L'imbrication du tissu industriel et urbain constitue souvent un frein à l'accueil et au développement des entreprises, faute d'espace suffisant pour leur croissance dans l'agglomération.

Il est indispensable de mener une stratégie spatiale à l'échelle de l'agglomération permettant aux entreprises

de s'y implanter. Elle devra tenir compte des besoins et des disponibilités, combinant à la fois la création de nouvelles zones d'activités et la reconversion de zones sous-utilisées ou délaissées au sein de l'agglomération. L'enjeu est bien de pouvoir **proposer un environnement favorable au développement des entreprises.**

Pour atteindre ces objectifs, il est donc nécessaire de créer de nouvelles zones ou de restructurer des sites existants afin de former l'ossature du dispositif d'accueil d'activités économiques dans notre agglomération.

Par ailleurs le SCOT a identifié comme sites porteurs pour notre agglomération le secteur Seine Ouest et celui de la Plaine de la Ronce (Bois Guillaume/Fontaine sous Préaux/Isneauville/ Saint Martin du Vivier -ancien site Coplanord). Il a également mis en évidence la nécessité de soutenir les secteurs localisés entre Rouen et Oissel.

Enfin, le SCOT souligne l'importance des zones situées en bordure de Seine, qui sont le socle d'un développement économique futur, et la nécessité de conforter leurs fonctions logistiques. En effet, dans la perspective notamment du projet du canal Seine Nord Europe et du développement du fluvial qui en résultera, ces sites sont amenés à devenir de véritables pôles de développement économique.

Parallèlement à cela, et en s'appuyant sur le constat que l'agglomération est insuffisamment positionnée sur les secteurs porteurs d'avenir, la **création d'emplois stratégiques autour du développement de structures d'accueil offrant des services adaptés pour des jeunes entreprises innovantes et des filières d'excellence** (dont les technologies de l'information et de la communication et le secteur de la santé) doit être encouragée.

La mise en place de pôles thématiques tels que celui du Madrillet (technologies de la mécanique, de la thermique, de l'énergétique, des matériaux, de l'électronique, de la vibro-acoustique, de l'environnement, de la propulsion et de la communication) s'inscrit dans cette volonté.

L'agglomération aura un rôle à jouer dans **le développement d'un secteur tertiaire fort**, condition de la diver-

sification du tissu économique et de la progression de l'emploi.

MESURE 2. Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises

Des investissements doivent être réalisés dans les domaines de la recherche, l'innovation et le développement économique. L'essor d'activités de haut niveau en particulier, tant dans le secteur des services que dans l'industrie, nécessite de **favoriser des échanges plus étroits entre les entreprises, les organismes de recherche et l'enseignement supérieur.**

Le soutien au développement de technopôles par l'aménagement de sites dédiés (pôle énergétique / propulsion / mécanique / électronique) et l'accueil d'activités dans des domaines d'excellence portés par la formation et la recherche (innovation-santé) constituent des axes de développement prioritaires. Plus largement, cet objectif nécessite une série d'actions qui vont de la création de lieux physiques d'échanges à la facilitation de la mise en réseau des compétences.

MESURE 3. Renforcer l'accessibilité de l'agglomération

Pour renforcer son attractivité et sa compétitivité, la métropole rouennaise doit s'intégrer à des réseaux et systèmes de communication performants à l'échelle régionale, nationale et européenne. A ce titre, **l'amélioration du réseau ferroviaire** par l'accélération de la réalisation de la liaison ferrée rapide " Normandie - Vallée de Seine ", la réouverture de la ligne Rouen-Evreux, la mise en place d'une desserte cadencée Yvetot/Rouen/Elbeuf-St Aubin, l'expérimentation de dessertes TGV quotidiennes et l'étude réseau ferré d'une nouvelle gare à Rouen sont déterminants pour le positionnement et le développement économique de l'agglomération. S'agissant d'opérations d'envergure régionale, soutenues au titre du CPER 2007-2013, ces actions seront inscrites dans une annexe financière du contrat d'Agglomération 2007-2013.

Il est également nécessaire d'optimiser **l'accès au domaine portuaire** et les conditions de circulation des voies desservant les terminaux, tout en portant une attention

particulière sur l'aménagement environnemental de ces axes situés en bordure de Seine.

Par ailleurs, le réseau routier national et les grands itinéraires routiers (ex : contournement Est, raccordement 6ème Pont, ...) seront traités en dehors du CPER et du Contrat d'agglomération, à travers un Programme de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI) défini par le Préfet de Région.

► AXE II : AMÉLIORER LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION

En raison d'une conjoncture économique fragilisée, les situations difficiles se sont multipliées et les inégalités croissantes sont des facteurs de déséquilibre pour l'agglomération.

Ce constat appelle d'une part des réponses spécifiques dans le cadre d'une réflexion de fond sur une politique ambitieuse contribuant à établir de nouveaux équilibres spatiaux dans l'agglomération. Cette stratégie, appuyée sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU), doit permettre de désenclaver des secteurs isolés en prenant en compte l'ensemble des modes de déplacements.

Cela appelle d'autre part une politique globale de solidarité qui tienne compte de la situation des publics les plus marginalisés, dans le cadre d'une démarche clairement orientée vers le renforcement de la lutte contre les exclusions et vers l'insertion par l'emploi.

MESURE 1. Consolider un service de transport en commun de qualité et favoriser l'intermodalité

Le PDU (Plan de Déplacements Urbains) de la Communauté dresse les grandes orientations de la politique de déplacements en organisant le transport des personnes et des marchandises, à la fois sur un plan interne mais également avec les territoires extérieurs.

Cette démarche globale doit être en cohérence avec les orientations définies dans d'autres dispositifs : Plan Local de l'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)...et concerner l'ensemble des modes de transports et notamment de tous les modes alternatifs à la voiture particulière. Actuellement en cours d'évaluation, le PDU

devra faire l'objet d'une révision afin d'être en cohérence avec les nouveaux équipements créés sur le territoire.

Ainsi, en accord avec le PDU et afin de répondre aux besoins de mobilité durable, l'Agglomération de Rouen **souhaite offrir un bon maillage du territoire en infrastructures de Transports en Commun**. Pour ce faire, elle participe à la mise en place d'une politique globale et cohérente de développement de l'intermodalité à l'échelon régional.

La stratégie mise en place par l'Agglomération cherche donc à tenir compte de l'ensemble des modes de transports urbains et non urbains, publics et individuels, et de la manière dont ils s'articulent ou se complètent afin de proposer un plan intégré de transport pour toute l'agglomération, gérant la complexité des déplacements et l'interconnexion entre les modes, pour assurer un ouverture spatiale maximale.

Pour répondre à ces objectifs, la Communauté doit achever le prolongement à l'ouest de la ligne TEOR 3, vers un secteur à forte densité de population afin de désenclaver les quartiers et renforcer le lien entre la périphérie et le centre de l'agglomération.

Par ailleurs, face à l'utilisation toujours plus importante du réseau, l'agglomération doit également renforcer la capacité de la station St Sever, l'une des stations les plus fréquentées.

Enfin, pour mener à bien sa stratégie visant à favoriser la diminution du trafic automobile et le report vers les transports en commun, la Communauté doit mettre en place les conditions favorables au **transfert modal** entre :

- la voiture particulière et les transports en commun en créant notamment des parkings de rabattement ;
- les vélos et les transports en commun ;
- le réseau SNCF et les transports en commun ;
- le réseau des transports en commun et les transports en commun non urbains.

Pour ce faire il convient d'augmenter la capacité d'absorption du réseau Métrobus, d'aménager certains points du réseau de transports en commun afin que l'augmentation du nombre d'usagers ne vienne pas dégrader la qualité du service proposé et d'offrir un accès à une billetterie et à une information intermodale et mutualisée des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) pour renforcer

le caractère attractif des transports en commun.

MESURE 2. Développer les modes doux de déplacement

Toujours dans un souci de réduire la part des déplacements automobiles, mais également d'agir sur l'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement, l'Agglo de Rouen a adopté en mars 2003 un schéma de développement d'un réseau de pistes cyclables cohérent et hiérarchisé à l'échelle intercommunale. Cette stratégie à long terme qui vise à créer 240 kilomètres de pistes est déclinée dans le **Plan Agglo-Vélo**.

En complément de ces aménagements et pour renforcer le développement des modes de circulation doux, il serait opportun de proposer des services de **location et de stationnement de vélos**, installés à différents points stratégiques du territoire de l'agglomération. Ce type d'équipement permettrait d'encourager la pratique du vélo et de renforcer son attractivité en simplifiant son utilisation.

Mesure 3. Poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésion sociale qui favorise l'accès à l'emploi des publics en difficulté

Depuis 1997, la Communauté d'Agglomération Rouennaise s'est engagée dans un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif assure la mise en cohérence des interventions publiques au plan local et anime un réseau d'acteurs locaux et nationaux en matière d'accompagnement social, de formation et d'emploi au profit des demandeurs d'emploi qu'il suit. Il mène également une mission de conseil auprès des entreprises concernant leurs recrutements afin de favoriser le placement des bénéficiaires du PLIE.

Par ailleurs, un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été mis en place au niveau de l'Agglomération et a défini des zones prioritaires au sein de 13 communes. Il prend la suite du contrat de ville 2000/2006, déjà défini au niveau intercommunal, autour de 5 thématiques :

- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative (réussite scolaire, sport, culture) ;
- l'amélioration de la prévention, et l'accès à la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.



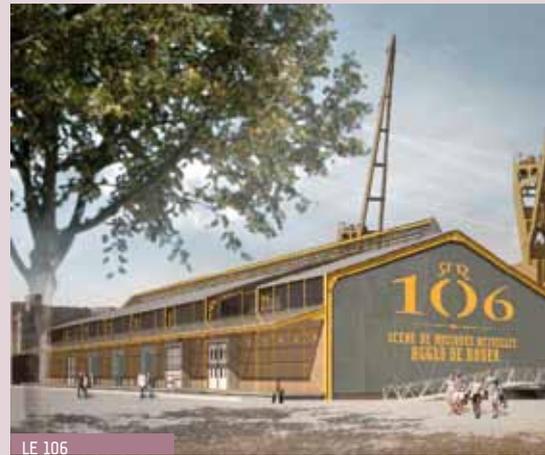
PORT DE PLAISANCE



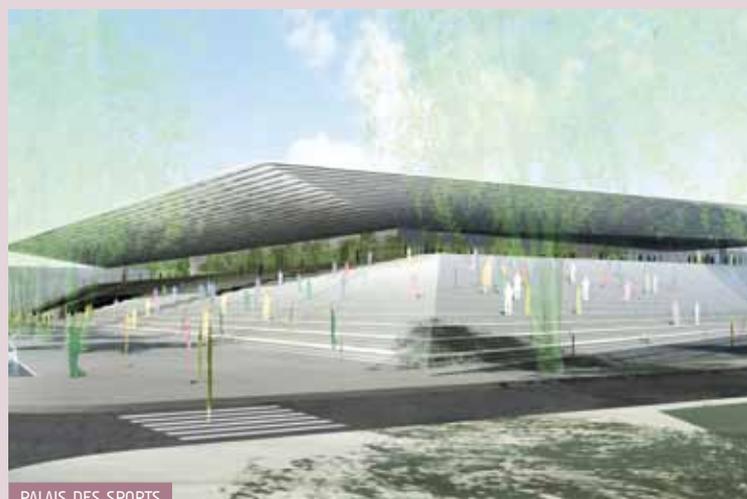
© HEKA



TEOR EN CENTRE VILLE DE ROUEN



LE 106



PALAIS DES SPORTS

La lutte contre le processus d'exclusion et de dévalorisation qui marque certains quartiers de l'agglomération et l'intervention dans les zones où se concentrent actuellement les difficultés urbaines, sociales et économiques, est poursuivie dans le cadre du CUCS mais également au travers des opérations de rénovation urbaine soutenues par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Néanmoins, **l'insertion par l'économique** et les démarches d'accompagnement au retour vers l'emploi en particulier demandent à être renforcées, en prenant appui sur les structures d'aide à l'insertion déjà nombreuses sur le territoire. L'un des enjeux consiste à amplifier les démarches visant des soutiens individualisés, en particulier en direction des jeunes demandeurs d'emploi.

Ainsi, le projet d'agglomération cherche à mettre en place des actions visant à optimiser les dispositifs déjà existants. Il offre une occasion intéressante de consolider les partenariats locaux pour jouer la complémentarité entre les différentes échelles d'intervention en poursuivant trois objectifs :

- intensifier les **démarches d'accompagnement des demandeurs d'emploi** en les rapprochant des besoins des entreprises locales ;
- favoriser **l'accès à l'emploi des personnes en difficulté** (en particulier les femmes et les jeunes) à travers des parcours adaptés ;
- promouvoir **la diversité et la lutte contre les discriminations**

► AXE III : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET PROMOUVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS L'AGGLOMÉRATION

Afin d'optimiser l'attractivité économique de l'agglomération et dans une volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants, il importe que le territoire offre un ensemble d'équipements structurants mettant en œuvre des politiques sportive et culturelle de qualité.

Par ailleurs, il convient également de mieux répondre aux aspirations des habitants à une plus grande protection de l'environnement et d'œuvrer fortement pour la réduction des différentes atteintes à l'environnement.

L'agglomération de Rouen, principalement urbaine, a en effet la particularité d'être située dans un environnement naturel et forestier très important qu'il est nécessaire de valoriser.

Enfin, combiner développement et amélioration de la qualité de vie dans l'agglomération impose avant tout de mener une politique foncière permettant une meilleure maîtrise de la consommation de l'espace.

MESURE 1. Doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain

L'agglomération doit se doter de quelques équipements structurants de nature à combler des déficits tant à son niveau qu'au niveau départemental voire régional.

La création d'un grand équipement sportif permettra non seulement de mieux répondre aux besoins locaux, mais contribuera aussi à mieux asseoir le rayonnement de l'agglomération.

De plus, en complément des grands équipements déjà existants nécessitant des **travaux de rénovation**, il est apparu nécessaire de compléter l'offre culturelle par des **infrastructures nouvelles de taille intermédiaire** au service de la population, en particulier autour des musiques actuelles. Aussi, il est prévu la création d'une **maison des étudiants** et la mobilisation des crédits d'études supplémentaires pour des grands équipements publics porteurs d'un rayonnement métropolitain.

D'autre part, afin de répondre à une demande des usagers et de compléter son offre de services la Communauté doit tirer partie de la présence de la Seine et se doter d'un équipement destiné à accueillir les activités de plaisance. Un aménagement de ce type serait un bon vecteur de rayonnement pour le territoire.

Renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire passe également par la mise en place d'un **réseau très haut débit** qui permettra d'accroître sa compétitivité envers des entreprises et de répondre à une demande de service optimale des habitants.

MESURE 2. Favoriser le développement durable et améliorer la qualité environnementale

Dans un contexte national et international de prise en compte des enjeux du développement durable, la Communauté s'est engagée dans une démarche d'**Agenda 21**, répondant aux 4 principes fondamentaux d'équité sociale, d'exigence écologique, d'efficacité économique et de gouvernance.

Cette réflexion doit aboutir à l'adoption d'un programme d'actions en juin 2009 qui sera piloté par la Communauté dans le cadre de nombreux partenariats (associations, habitants, entreprises, communes membres, autres partenaires publics)

Plusieurs axes d'intervention devront être développés, pour tenir compte du processus engagé :

- **La lutte contre le changement climatique** devra être mise en œuvre au travers de deux objectifs :

- Celui de l'atténuation, qui consiste à mettre en place les mesures favorisant la diminution des émissions de gaz à effet de serre, de façon à limiter l'ampleur du processus de changement climatique.

- Celui de l'adaptation, qui consiste à réduire la vulnérabilité du territoire aux impacts du réchauffement climatique, et à anticiper les changements (environnementaux, économiques et sociaux) liés à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles.

- **La gouvernance et l'évaluation**, avec notamment la mobilisation des citoyens.

La Communauté devra lancer une dynamique participative et durable en promouvant les initiatives citoyennes et associatives du développement durable.

Les habitants doivent être invités à adopter de nouvelles pratiques individuelles et de nouveaux modes de consommation. Une sensibilisation des citoyens au moyen de manifestations, rencontres et forums thématiques, appel à projets, devra encourager ces changements.

MESURE 3. Valoriser davantage le patrimoine naturel et forestier de l'agglomération

L'agglomération de Rouen jouit d'un cadre naturel de qualité qui constitue un atout majeur à valoriser. Dans ce domaine, l'enjeu n'est rien moins que **favoriser une gestion durable du patrimoine environnemental** tout en renforçant l'identification de la population à son territoire.

Malgré ces atouts, on constate une certaine carence en **milieu urbain d'espaces préservés** (poumons verts) améliorant le cadre de vie des populations y résidant mais également l'attractivité des zones urbaines et valorisant l'image de celles-ci.

D'importants **massifs forestiers** et de nombreux espaces ruraux périphériques marquent également le paysage et l'environnement de l'agglomération. Leur mise en valeur doit s'inscrire dans une démarche raisonnée d'accueil du public, conciliant leur vocation d'espace de loisirs et leur préservation. La mise en application de la ceinture verte, priorité inscrite au SCOT, visant à assurer une continuité biologique et écologique entre les différents espaces naturels de l'agglomération, participe au même objectif.

La Seine est un élément central du patrimoine naturel et de l'identité de l'agglomération. Sa mise en valeur, notamment à travers le réaménagement et la préservation du patrimoine historique et architectural de ses berges ou le développement d'infrastructures d'accueil pour les navires de croisière maritime, est à ce titre un enjeu essentiel de développement, notamment touristique.

MESURE 4. Consolider la politique foncière de l'agglomération

Pour mener à bien l'ensemble de ses projets d'aménagement, la Communauté doit élaborer une politique foncière qui sera le principal outil d'intervention permettant de mieux prendre en compte la nécessaire atténuation des déséquilibres socio-spatiaux, les liens entre économie, services et transports, et la réutilisation d'espaces urbains désaffectés pour répondre aux besoins du développement.



La maîtrise de la consommation de l'espace doit être envisagée dans le cadre du schéma de cohérence territoriale et dans l'objectif d'activer sa mise en œuvre. C'est pourquoi la stratégie de l'agglomération privilégie **une reconquête des secteurs centraux** par une politique foncière favorisant **l'implantation de l'habitat et de l'activité dans des zones urbaines ou des pôles de développement**, desservis par les transports en commun.

Le développement de l'agglomération et son rayonnement nécessitent en effet de reconquérir des espaces inutilisés et qui sont porteurs aujourd'hui d'une image dégradée. **La réhabilitation des friches urbaines** sera par conséquent au centre de cette problématique.

Enfin, la connaissance des dynamiques foncières à l'œuvre au sein du territoire communautaire et alentour constitue un préalable important pour mener à bien une intervention efficace de maîtrise et d'acquisition des terrains, et évaluer dans le temps l'impact des interventions publiques en la matière, ce qui nécessite la mise en place d'un système local d'**observation foncière**.

